

PÊCHE 19



www.peche-correze.fr



Fédération départementale de Corrèze pour la pêche et la protection du milieu aquatique - 33 bis Place Abbé TOURNET - 19000 TULLE
Tél : 05 55 26 11 55 - Fax : 05 55 26 15 72
Email : peche.correze@wanadoo.fr Site web : www.peche-correze.fr



Des petits
gestes
viennent
les grands
changements.

Chaque jour, le Crédit Agricole Centre France se mobilise concrètement en faveur de la **protection de l'environnement**, en généralisant le e-relevé et la dématérialisation des contrats.



EURO PECH'ASSE 19

Pêche - Chasse - Coutellerie - Vêtements



MAGASIN OUVERT DU
MARDI AU SAMEDI
SAUF EN JUILLET-AOÛT
DU LUNDI AU SAMEDI



ZI MULATET
ROUTE DE BRIVE
19000 TULLE
TÉL : 05.55.20.74.14
europeschasse.19@orange.fr



Pierre Trividic
200 M² de surface spécialisée
PÊCHE ET CHASSE

BRIVE

AUBAZINE

ZI MULATET

TULLE



Sommaire:

Edito	p 5
Les Ateliers Pêche Nature	p 6
La communication	p 7
Les cartes de pêche	p 8
Les dépositaires de cartes de pêche	p 9 à 13
Les parcours spécifiques «truite»	p 16 à 31
Les lacs et étangs Corrèziens	p 32 à 62
Les infos touristiques	p 64 à 65
Les parcours spécifiques «carpes de nuit»	p 66 à 75
Les réserves permanentes	p 76 à 77

Ce Pêche19 2016 est présenté par thèmes. Vous y trouverez les principales informations pour pratiquer votre loisir. Principalement axé sur les lacs, les étangs et les parcours spécifiques. Sous forme de cartographies vous retrouverez les différents accès, mises à l'eau, points d'informations, etc. des sites Corrèziens.

Il a été réalisé par:

Membres de la commission Communication

T.Boyé, J.Chaumeil, G.Dejoint, M.Fontanel, L.Gorse, G.Lançon, R.Leyssene, MEP19, D.Noual, JC.Priolet, F.Serre.

Crédit photos:

ADRT, Nicolas Mahey, Victor Nowakoski (FNPF), participants aux concours photos et membres des AAPPMA.

Conception:

FDAAPPMA19 et Ets Maugein Tulle

Impression:

Ets Maugein Tulle

Journée de la pêche 2016 : Dimanche 5 juin

Découvrir... Pêcher.



Demain est fait d'incertitude : nouveau climat, nouvelle organisation territoriale, des inquiétudes, des replis, des nuages, du tonnerre ! Et pour nous, femmes et hommes d'eau et d'espace, de nouvelles espèces, de nouvelles techniques, un soleil et une pluie qui se jouent des règles, des cours d'eau et des lacs sans conduite, des phytos, des produits émergents, et puis une économie débridée qui nous dit « l'environnement ça suffit ! ».

Comment au milieu de ces points d'interrogations, retrouver un rayon de lumière, comment reprendre son souffle, reprendre force et espoir ? Une réponse : s'accrocher à ses racines, retrouver l'essentiel, s'échapper vers la rivière, rejoindre le bord de l'eau, toucher un beau poisson, admirer ses étincelles ruisselantes, en un mot aller à la Pêche ! Vous en reviendrez apaisé, l'esprit plus clair et plus fort, prêt au défi quotidien. Pour cela la Corrèze vous attend !.

Nous allons cette année essayer de vous guider, de vous accompagner, encore plus méthodiquement, dans un souci de clarté, en cherchant à rendre votre quête d'informations plus facile.

En Corrèze, tous les moyens du développement du loisir pêche et de la protection du milieu aquatique sont en place.

Qu'ils soient techniques avec les deux plans de programmation : l'un, le PDPG*, pour le volet milieu dans sa 3ème version 2016-2021 et l'autre, le PDDL*, pour le volet pêche désormais opérationnel et en marche avec un partenariat fort avec le Département, entre autres.

Qu'ils soient organisationnels, avec une mutualisation des énergies et des moyens de nos Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique au niveau des sous-bassins, architecture qui devrait nous permettre d'encaisser la mutation territoriale.

Qu'ils soient opérationnels avec les travaux de restauration de nos chers cours d'eau (1 million d'€ sur les 5 dernières années), des aménagements réalisés (14 mises à l'eau portées par les pêcheurs, la Digue d'Yeux idée novatrice en matière de gestion des retenues par exemple), des financements et des partenariats renforcés (qui mériteront toute notre vigilance).

Et enfin, qu'ils soient humains avec une équipe de salariés désormais bien structurée : un service administratif, colonne vertébrale de la fédération bien en place complété depuis 2002 par deux agents de développement gardes, deux chargés de mission milieu et un petit nouveau en 2015 en charge du développement.

Nous sommes convaincus que la Corrèze est un paradis halieutique et que toutes les conditions sont réunies pour qu'elle le reste. Nous aimerions tellement vous l'offrir en partage. À vous de nous dire si nous avons réussi.

Quant à moi, amis pêcheurs, je vous salue. Après 18 ans au service de la Fédération et des pêcheurs, je vous tire ma révérence, avec le sentiment d'avoir passionnément défendu et promu notre magnifique département. À bientôt, canne en main, au bord de l'eau.

Jean Claude Priolet.
Président de la FDAAPPMA19.

PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu et la Gestion de la ressource.

PDDL : Plan Départemental de Développement du Loisir Pêche.

Autrefois appelés «écoles de pêche», les APN du département ont rencontré un vif succès en 2015 et vont même se développer pour la saison 2016.

Un **nouvel APN** a vu le jour. Il est animé par les bénévoles de l'AAPPMA de Bort les Orgues.

Un **véhicule pédagogique** a été acheté par la Fédération Départementale de la Corrèze. Il va venir en appui aux APN existants et sera présent sur les animations envers le grand public.



APN d'Allasac
06 86 70 18 43



APN d'Egletons
06 08 42 09 01



APN de l'Entente
AAPPMA du Réseau
Gaillard et
des Pêcheurs du
Pays de Brive



APN de Meymac
06 72 70 24 72



APN de Bort les Orgues
06 71 32 79 87

06 11 13 60 87 / 06 33 11 27 73



www.peche-correze.fr

Venez découvrir le nouveau site de la Fédération de Pêche de la Corrèze, plus moderne, entièrement relooké.

Il vous renseignera sur les parcours de pêche, les actualités, la réglementation et toutes les infos pêche de notre département.

Rejoignez notre page



Toute l'info en continu :
Pêches électriques, travaux de restauration de cours d'eau,
animations, vidéos/photos de pêche, concours, etc.

«Destination pêche en Corrèze»

CONCOURS PHOTO 2016
6 Catégories : Salmonidé - Carnassier - Coup - Carpe - Faune du Milieu Aquatique - Milieu et Ambiances

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 19

Gagnez votre carte de pêche 2017
Pour plus d'informations rendez-vous sur www.peche-correze.com

Camping le Saulou
Vergnallet - Monceaux sur Dordogne
Tél : 05 55 28 12 33 - www.saulou-19.com

Votre village camping...
Au Soleil d'Oc
Camping le Soleil d'oc - Escourbaniers - Monceaux-sur-Dordogne
Tél : 05 55 28 84 84 - www.campingsoleilodoc.com

Pour pêcher dans les eaux libres et certains plans d'eau gérés par la Fédération et les AAPPMA, vous devez être détenteur d'une carte de pêche délivrée par une AAPPMA.

La carte est nominative. Elle est valable sur une année civile (1er janvier au 31 décembre).

Tarifs des cartes de pêche 2016

Carte interfédérale : 95€

Carte annuelle (91 départements)

Carte «découverte femme» : 32€

Carte annuelle, réciprocité 91 départements (pêche à 1 ligne)

Carte «découverte» -12 ans : 6€

Carte annuelle, réciprocité 91 départements (pêche à 1 ligne)

Carte journalière : 10€

Valable uniquement dans le département

Carte «personne majeure» : 73€

Carte annuelle valable uniquement dans le département

Carte «personne mineure» : 20€

Carte annuelle, réciprocité 91 départements

Carte hebdomadaire : 32€

Valable 7 jours consécutifs, réciprocité départementale

En prenant une carte de pêche vous devenez adhérent d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Vous aiderez au développement du loisir pêche : entretien, restauration, gestion des milieux aquatiques et valorisation des populations piscicole.

Pour vous procurer votre carte de pêche, 2 moyens se présentent à vous :

- Soit directement de chez vous par Internet :



- Soit chez un dépositaire d'une AAPPMA dont la liste est la suivante :

AAPPMA d'Albussac

HOTEL-RESTAURANT AUBERGE LIMOUSINE - Les 4 routes - 19380 ALBUSSAC - 05 55 28 15 83

M. PIERRE DELCROS - 1 Brugier - 19380 FORGES - 05 55 28 63 88

CAFE-TABAC DELMAS - 19380 ST SYLVAIN - 05 55 28 62 83

CAFE-VIN VAUR 19490 STE FORTUNADE - 05 55 27 12 90

EPICERIE ALBUSSACOISE - Le Bourg - 19380 ALBUSSAC - 05 55 28 63 90

BAR RESTAURANT LA PETITE FAMILLE - À ALBUSSAC 19380 - 09 83 37 54 98

BAR PRESSE CHEZ MADY - À ST CHAMANT 19380 - 05 55 28 08 80

MINI MARCHÉ - ALIMENTATION CADEAUX - À LARGARDE-ENVAL 19150

AAPPMA D'ALBUSSAC

AAPPMA d'Allassac

PROXI ALIMENTATION GENERALE - Le bourg - 19240 SAINT VIANCE - 05 55 84 28 46

EPICERIE SADROCOISE - 2 rue de l'église - 19270 SADROC - 05 55 84 28 07

CAFE DE FRANCE - 11 place de la République - 19240 ALLASSAC - 05 55 17 60 72

CAFE-VIN VAUR 19490 STE FORTUNADE - 05 55 27 12 90

LE COMPTOIR GOURMET - 5 place de la République- 19240 ALLASSAC - 05 55 18 74 72

SALON DE COIFFURE - CLUZAN Muriel - 14 rue M. Lagane - 19270 DONZENAC -

05 55 85 79 00

AAPPMA d'Argentat

ARGENTAT PASSION - Jean Charles PETIT - Avenue Pasteur - 19400 ARGENTAT - 05 55 28 01 53

BAR-TABAC - GUILHE-FOUSSAT Maryse - Le pont de Laygues - 19400 MONCEAUX SUR DORDOGNE - 05 55 28 13 33

AAPPMA de Beaulieu

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE BEAULIEU - Place Margot - 19120 BEAULIEU SUR DORDOGNE - 05 55 91 09 94

AAPPMA de Bort les Orgues

GINETTE CHAZAL - Outre-Val - 19110 SAROUX - 05 55 96 05 82

OFFICE du TOURISME - Place Marmontel - 19110 BORT-LES-ORGUES - 05 55 96 02 49

La TAVERNE Delphine Malguid - 5 square Marceau - 19110 BORT-LES-ORGUES - 05 55 96 03 08

AAPPMA de Brive «Le Roseau Gaillard»

MANUCENTRE - Avenue Kennedy - RN 89 - 19100 BRIVE - 05 55 17 72 39
PACIFIC PECHE - ZAC du Mazaud - rue Armand Sourie - 19100 Brive - 05 55 87 60 00
DECATHLON - ZAC du Mazaud - 19100 Brive - 05 55 88 94 60
PÊCHE CHASSE M. PHENIEUX - 27 avenue Léon Blum - 19100 Brive - 05 55 23 19 87
MEP ANTENNE LISSAC - Moulin de Lissac - 19600 LISSAC SUR COUZE
ARMURERIE M. LABORIE Gérard - Place du Jet d'Eau - 19500 MEYSSAC 05 55 23 37 36
VIVAL - 4, Rue Pont Barbazan - 19600 LARCHE - 05 55 85 40 22
FLEURISTE MENU - 25 Avenue 11 Novembre - 19240 VARETZ 05 55 85 07 49
ALCEDO CHASSE PÊCHE - Parc commercial du moulin - 19360 - Malemort - 05 55 74 69 10
TABAC - LE JEAN BART - 86 avenue Pierre Sémard - 19100 BRIVE - 05 55 87 37 98
AAPPMA de BRIVE Le ROSEAU GAILLARD 2 ter avenue Mozard 19100 BRIVE sur rendez-vous au 06 56 76 13 84 et 06 11 13 60 87

AAPPMA de Brive «Les pêcheurs du Pays de Brive»

EPICERIE/BAR ETS CHASSAIN - 99 rue de la Mairie - 19600 ST PANTALEON DE LARCHE
DECATHLON - ZAC du Mazaud - 19100 BRIVE - 05 55 88 94 60
MAGASIN VIVAL - Mlle COUZINOU SANDRINE - Le bourg - 19500 TURENNE - 05 55 85 71 74
MAGASIN VIVAL - M. BOUYOUX - Le Bourg - 19270 STE FEREOLE - 05 55 85 71 69
MANUCENTRE - Avenue Kennedy RN 89 - 19100 BRIVE - 05 55 17 72 39
ANTENNE DE LA MEP, MOULIN DE LISSAC - 19600 LISSAC SUR COUZE
PACIFIC PECHE - ZAC du Mazaud - rue Armand Sourie - 19100 BRIVE - 05 55 87 60 00
MAGASIN D'ALIMENTATION ST HILAIRE PEYROUX - St Hilaire le Peyroux - 05 55 22 14 03
MAGASIN ALCEDO - Parc commercial du moulin - 19360 Malemort - 05 55 74 69 10

AAPPMA de Bugeat

OFFICE DU TOURISME - Place du Champ de Foire - 19170 BUGÉAT - 05 55 95 18 68
GAM VERT - Articles de pêche - Le tranchet - 19170 BUGÉAT - 05 55 95 53 46
AUBERGE DU MONT CHAUVET - Hébergement et restauration des pêcheurs - S/Merd les Oussines - 19170 BUGÉAT - 05 55 95 56 14
AUBERGE DU LAC - Hébergement et restauration des pêcheurs - Viam - 19170 BUGÉAT - 05 87 51 12 04

AAPPMA «La truite des Monédières» (Corrèze - St Yrieix)

BUREAU DE TABAC LE TREFLE - Avenue de la gare - 19800 CORREZE - 05 55 21 23 90
OFFICE DU TOURISME - Place de la Mairie - 19800 CORREZE - 05 55 21 32 82
ATELIER DU CACHE NOISETTES - Avenue de la Gare 19800 CORREZE - 05 55 20 83 53
MAGASIN VIVAL - Zone artisanale - 19800 SAINT-PRIEST DE GIMEL - 05 55 27 35 20
CAFÉ/RESTAURANT « L'HERBIER SAUVAGE » - Le Bourg - 19300 SAINT YRIEIX - 05 55 27 38 54
MAIRIE DE PRADINES - Le Bourg - 19300 Pradines- 05 55 94 01 06
CAFÉ/RESTAURANT « Le Tandem » - Le Bourg - 19800 VITRAC SUR MONTANE

AAPPMA d'Egletons

OFFICE DE TOURISME - 1 rue Joseph Vialaneix - 19300 EGLETONS - 05 55 93 04 34
AAPPMA D'EGLETONS - 19300 EGLETONS

AAPPMA de Juillac

ELECTROMENAGER LAVAUD - 4 nouvelle avenue - 19350 JUILLAC - 05 55 20 60 25
AUBERGE DU MAYNE - Le Bourg - 19130 ST BONNET LA RIVIERE - 05 55 25 71 86
RESTAURANT BAR TABAC LE GRILLON - Le Bourg - 19350 CHABRIGNAC - 05 55 25 66 10
PMU BAR TABAC - GOLFIER Yves - Rue de la République - 19350 JUILLAC - 05 55 25 60 65

AAPPMA de Lapleau

BAR TABAC AIRES - Avenue Pradelles - 19550 LAPLEAU - 05 55 27 52 06
CAFE DU GOUR NOIR - Les Combes - Bourg - 19550 ST PANTALEON DE LAPLEAU - 05 55 27 56 90

AAPPMA de La Roche-Canillac

RESTAURANT LE DOUSTRE - Rivière - 19320 SAINT-BAZILE DE LA ROCHE - 05 55 20 88 57
RESTAURANT GOUTENEGRÉ - Le bourg - 19320 CHAMPAGNAC-LA-PRUNE - 05 55 29 11 32
ALIMENTATION NATAIE - Le bourg - 19320 ST PARDOUX-LA-CROISILLE - 05 55 27 78 32
M. et Mme VUILLAUME François - Le Mortier - 19150 ESPAGNAC - 06 80 24 70 18

AAPPMA du Chastang-Beynat

CENTRE TOURISTIQUE MIEL - 19190 BEYNAT
EPICERIE « P ET M ALIMENTATION » - Le Bourg - 19190 LANTEUIL - 05 55 85 96 01
VERGÈNE FREDERIC - Bureau de tabac - Le Bourg - 19190 BEYNAT - 05 55 85 93 17
RELAIS D'Auvergne - Le Bourg - 19190 LANTEUIL - 05 55 85 51 08
RESTAURANT LE PESCHER - Le Bourg - 19190 LE PESCHER - 05 55 17 26 39
M. NEUVILLE Didier - Les Etangs Roux - 19150 CORNIL - 05 55 27 23 72
CAMPING DU COIROUX - 19190 AUBAZINE
M. MARGERIT JEAN - Le Bourg - 19190 ALBIGNAC - 05 55 85 53 38
EPICERIE CORNIL - 10 Grand rue - 19150 CORNIL - 05 55 27 20 30

AAPPMA de Lubersac

SUPER U - route de Pompadour - 19210 LUBERSAC - 05 57 38 80 97
C.A.E.H.L. (Coopérative Agricole...) - Champ de Foire - 19210 LUBERSAC - 05 55 73 50 08
LIBRAIRIE ENCRE ET FUMÉE - Place de l'Horloge - 19210 LUBERSAC - 05 55 73 26 02
OFFICE de TOURISME DE LUBERSAC - Place de l'horloge - 19210 LUBERSAC - 05 55 73 97 31

AAPPMA de Marcillac la Croisille

M. VALÉRY EXTREMOTO - 8 route des Cerisiers - 19320 Marcillac-la-Croisille - 05 55 27 67 87
LES EAUX VIVES - LA BITARELLE - 19320 GROS CHASTANG - 05 55 29 23 35
BAR RESTAURANT - LES RAMANDES - 15 route des diligences - 19320 MARCILLAC - 05 55 29 06 95
MARCILLAC SPORT NATURE - 10 promenade du lac - 19320 MARCILLAC LA CROISILLE 6 - 05 55 27 84 27

AAPPMA de Merlines

CAFE DE LA MAIRIE - M. LAFON - 19 Avenue - Pierre Semard - 19340 MERLINES - 05 55 94 35 30
CAFE THIOLAS - Place de la Mairie - 19340 EYGURANDE - 05 55 94 30 18

AAPPMA de Meymac

OFFICE DE TOURISME de Meymac - Place Fontaine - 19250 MEYMAC - 05 55 95 18 43

GAMM VERT - 19/21 Boulevard des Charpentiers - 19250 MEYMAC - 05 55 95 15 68

LA BRUYÈRE LIMOUSINE - Place de l'église - 19250 MEYMAC - 05 55 95 12 74

RESTAURANT «LE SECHEMAILLES» - Le lac de Sechemailles - 19250 AMBRUGEAT - MEYMAC 6 05 55 46 61 87

AAPPMA de Neuvic d'Ussel

OFFICE DE TOURISME DES GORGES DE LA HAUTE DORDOGNE - 1 rue de la Tour des Cinq Pierres - 19160 Neuvic - 05 55 95 88 78

Librairie DELBEGUE Gérard - Rue de la Tour - 5 pierres - 19160 NEUVIC D'USSEL

MEP DE LA CORREZE - Place de l'Eglise - 19160 NEUVIC D'USSEL - 05 55 95 06 76

CAFE EPICERIE Brigitte DAUBIAS - Le Bourg - 19160 SERANDON - 05 55 95 84 08

HOTEL RESTAURANT LA MAIADE - 19160 CHIRAC BELLEVUE - 05 55 95 07 51

LE CAMPING DU LAC - Plage de Neuvic - 19160 NEUVIC D'USSEL - 05 55 95 85 48

AAPPMA d'Objat

LE COURS DE HALLES - 15, Av. Georges Clémenceau - 19130 OBJAT - 05 55 84 14 28

AAPPMA de Peyrelevade

LA VIE EN VERT - Le Bourg - 19290 PEYRELEVADE - 05 55 94 75 69

CAFE LOU CANTOU - Le Bourg - 19290 PEYRELEVADE - 05 55 94 72 39

MAIRIE - Place de l'Eglise - 19170 TARNAC - 05 55 95 40 89

AAPPMA de Pampadour

M. FRAGNE - Cordonnier - 12 avenue du Périgord - 19230 POMPADOUR - 05 55 73 66 89

M. FROIDEFOND - coiffeuse - 9 avenue Couades - 19230 TROCHE - 05 55 98 54 17

Mme COMBY D. - Le Bourg - 19210 ST-JULIEN LE VENDOMOIS - 05 55 73 56 11

L'AUBERGE DE CONCEZE - Le Bourg - 19350 CONCEZE - 05 55 25 55 84

AAPPMA de Saint Privat

LE KIOSQUE DE L'AUBERGE - 25 rue de la Xaintrie - 19220 ST PRIVAT - 05 55 28 39 31

RESTAURANT AU CLAIR DE LUNE - LAC DE FEYT - 19220 SERVIERE LE CHATEAU

AAPPMA de Sexcles

BOULANGERIE PERROTIN - 22 av Xaintrie Noire - 19430 GOULLES 05 55 28 71 74

HANUSIAK PÊCHE CHASSE - Le Bourg 19430 CAMPS - 05 55 28 52 36

MONSIEUR LAFON - Les Fraux 19430 MERCOEUR 05.55.28.51.45

MONSIEUR RIEUX CLAUDE - Le Bourg - 19430 SEXCLES

AAPPMA de Sornac

BAR RESTAURANT LA FONTAINE « chez nathalie » - Le Bourg - 19290 SORNAC - 05 55 94 30 54

SYNDICAT D'INITIATIVE SORNAC - Le Bourg - 19290 SORNAC - 05 55 94 62 66

BAR restaurant LALIRON « Chez Nanou » - Le Bourg - 19290 MILLEVACHES - 05 55 95 63 08

AAPPMA de Treignac

AGRI-LOISIRS SARL - Zone du Portail - 19260 TREIGNAC - 05 55 97 95 01

QUINCAILLERIE Michel FARGEAS - 3 Route du Mont Gargan - 19370 CHAMBERET - 05 55 98 30 23

OFFICE de TOURISME de TREIGNAC - 1 Place de la République - 19260 TREIGNAC - 05 55 98 15 04

12 CAMPING DU LAC - 19260 TREIGNAC - 05 55 98 08 54

SARL FRANI VIVAL - 3 avenue de la Libération - 19470 LE LONZAC - 05 55 98 28 09

AAPPMA de Tulle

AURELIEN PECHE - 14 rue riche - 19000 TULLE - 05 44 40 91 02

EUROPECHASSE 19 - Route de Brive - Mulatet - 19000 TULLE - 05 55 20 74 14

BAR/BRASSERIE - Mme FELGINE - 12 avenue Puy du Jour - 19150 LAGUENNE - 05 55 20 28 98

CAFÉ DE LA POSTE - Mr ROSSARD - Le bourg - 19330 ST GERMAIN LES VERGNES - 05 55 29 41 20

CAFÉ LE DOMINO - Mr ESPINASSE - Gare de Corrèze - 19800 ST PRIEST DE GIMEL - 05 55 21 37 09

GAMM VERT REBOURG S.A. - 41 avenue Jean Vinatier - 19700 SEILHAC - 05 55 27 09 90

BAR/TABAC/PRESSE - Mr VIGNE Frédéric - 25 avenue Nationale - 19700 SEILHAC - 05 55 27 00 65

QUINCAILLERIE/FUNÉRAIRE - M BORDAS Joël - 23 place de la mairie - 19700 LAGRAULIERE - 05 55 73 71 35

AAPPMA d'Ussel

JOURNAUX - Mr VEYSSEIX Claude - 14 avenue Général De Gaulle - 19200 USSEL - 05 55 72 38 17

RESTAURANT ESPIEUSSAS - 3, Rue des Haras 19200 ST EXUPERY LES ROCHES 05 55 72 37 33

CAFÉ DE LA SARSONNE - VIVIANE VAN-DIJK - 93 Avenue Carnot - 19200 USSEL 05 55 72 22 64

CAFÉ - La Serre - 19200 MESTES 05 55 72 10 85

OFFICE DE TOURISME - Place Voltaire - 19200 USSEL - 05 55 72 11 50

AAPPMA d'Uzerche

AGRICONTRE DUMAS - Rond point des Balladours - 19 140 ESPARTIGNAC

BAR P.M.U. café de France - Place Marie Colein - 19140 UZERCHE

GANAVEIX SERVICES Les Mousquetaires - Le Bourg - 19140 CONDAT/GANAVEIX

BAR RESTAURANT TABAC - Le Bourg - Rue Centrale - 19510 SALON LA TOUR

PRESSE TABAC Ph. DUVERT - 4 rue Fontaine - 19510 MASSERET

BAR ALIMENTATION REBOURS - Le Bourg - 19410 EYBURIE

AAPPMA de Vigeois

Bar « chez jean-louis » - Place de la mairie - 19410 VIGEOIS - 05 55 98 98 98

Au Vieux Manoir - 80 rue Principale - 19410 PERPEZAC LE NOIR - 05 55 73 70 57

AAPPMA de Voutezac

René BIGOURIE (AAPMA) - 11 Chaussagot - 19130 VOUTEZAC Tel : 05 55 88 24 33

Maurice HUYGHE (AAPPMA) - 103 Le Saillant - 19130 VOUTEZAC Tel : 05 55 84 26 01

En bleu, les dépositaires de cartes de pêche par Internet. Ceux ci vous permettrons plusieurs impressions en cas de perte.



Votre carte de pêche 2016

**EN VENTE
ICI !**

J'adhère au
**Club Halieutique
Interdépartemental**

Pourquoi ?

Pour bénéficier d'une large réciprocité et pêcher dans 91 départements !

- les 37 départements du Club Halieutique Interdépartemental (CHI)
- les 37 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)
- les 17 départements de l'Union Réciprocaire du Nord Est (URNE)

Comment ?

En acquittant la carte interfédérale «personne majeure» (95 €) ou la vignette du Club Halieutique (30 €)*.

* si vous êtes déjà titulaire d'une carte «personne majeure» départementale.



Résidence «Concorde 1» - 23, Rue de Henri de Turenne - 66100 PERPIGNAN
04 68 50 80 12 - club.halieutique@wanadoo.fr
www.club-halieutique.com

chasse & pêche

2 x plus de SURFACE DE VENTE

NOUVELLE ADRESSE à partir du 24 février 2015

Cette page des passionnés... pour des passionnés

Une équipe de spécialistes à votre service.

Dans un espace + grand, retrouvez notre très large choix en matériel : cannes, moulinets, leurres, accessoires...
Pour toutes les techniques de pêche en eau douce : Carnassier, Carpe, Truite, Mouche, Coup...
Et toujours un grand choix d'appâts vivants ou artificiels (asticots, vers, vifs, pâtes à truite, bouillettes...)

Toutes les plus grandes marques : **DYMA** **HART** Garbolino **RAPALA** **SEPPAS** **Gratviel**
SUIMANO **MORFOTRE** **PAFEX** **MORFOTRE** **MORFOTRE** **MORFOTRE**

10% de remise immédiate sur tout le rayon pêche* avec votre fiche fidélité Alcédo gratuite

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
Mars à Septembre : 9h - 19h (Non stop) ■ Octobre à Février : 9h/12h30 - 14h/19h

NOUVELLE ADRESSE
4, rue Sakal Parc commercial du Moulin - 19360 Malemort
Au pied du contournement Nord de Brive
Entrée du Parc Leroy Merlin, derrière le magasin Mr Meuble
Tél. : 05 55 74 69 10

**GROUPAMA
TOUJOURS PROCHE
DE VOUS**

▶ 31 points de vente à votre service en Corrèze

Retrouvez-nous sur
groupama.fr

► **N°Cristal 0 969 320 319**
APPEL NON SURTAXE



Caisse régionale d'assurance mutuelle agricole Groupama d'Oc, entreprise régie par le Code des Assurances.



Quelques points importants

Le département de la Corrèze cumule plus de 5000 km de cours d'eau aux profils plus ou moins différents selon leur situation géographique. Ils sont composés à 98% de rivières classées en première catégorie piscicole et 2% en deuxième catégorie piscicole. Fait assez rare pour le rappeler, tous sont à dominance salmonicole où la Fédération met un point d'honneur à assurer une gestion patrimoniale. L'espèce dominante reste la truite fario mais les populations d'ombre commun augmentent (notamment sur la Dordogne et la Corrèze). Le saumon d'Atlantique est en phase de réintroduction.

Rappel de la réglementation

En 1ère catégorie, la pêche peut se pratiquer du 2ème samedi de mars (3ème samedi de mai pour l'ombre) au 3ème dimanche de septembre inclus.

Les tailles réglementaires de capture de la truite sont de 25 cm sur la Maronne et la Souvigne (en aval de St Chamant), 23 cm sur la Cère, la Rhue et la Maronne (entre le Gour Noir et Hautefage) et 20 cm sur les autres cours d'eau.

La taille réglementaire de l'ombre commun est de 30 cm.

Le quota journalier est de 6 salmonidés par pêcheur avec 2 ombres maximum (sauf sur la Rhue à l'aval d'Hautefage et la Souvigne à l'aval de St Chamant où le quota est de 3 par pêcheur dont un ombre maximum).

En 2ème catégorie, la période d'ouverture de la pêche de la truite est identique à celle de 1ère catégorie par contre, pour l'ombre la pêche est autorisée jusqu'au 3ème dimanche de novembre inclus mais uniquement à la mouche artificielle fougée.

Le quota de capture journalier est de 6 par pêcheur avec au maximum 2 ombres sauf sur la Dordogne à l'aval d'Argentat où le nombre est limité à 3 dont 1 ombre maximum.

Sur la Dordogne à l'aval d'Ardat, la taille réglementaire de capture de l'ombre et de la truite est de 30 cm et le quota journalier est de 3 salmonidés dont 1 ombre maximum.



Les différents parcours



Les parcours de graciation «proprement dit» avec gestion patrimoniale



Les parcours de graciation «sanctuaire» pour conservation de l'espèce autochtone



Les parcours de graciation «surdensitaire» avec empoisonnements réguliers



Les parcours de loisir avec empoisonnements sur des cours d'eau dégradés



WC



Centre Nautique



Camping



Information



Abris / Prêau



Parking



Parking Car



Pique-nique



Jeux d'enfants



Mise à l'eau



Navigation interdite



Poubelle



Restaurant



Parking PMR

— Limites parcours

➔ Sens du courant

⋈ Pont

Les Pictos correspondent aux principaux accès où l'on peut accéder en voiture



Amis pêcheurs veuillez respecter les sites, ne laissez pas vos déchets dans la nature



INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE



La Corrèze



Parcours labellisé de Tulle

Situé dans la ville de Tulle, le parcours de graciacion de l'Auzelou (en cours de labellisation «passion») d'une longueur de 1500 mètres abrite de nombreux salmonidés. Remise à l'eau des prises OBLIGATOIRE, un seul hameçon simple sans ardillon uniquement.



Parcours de graciacion des Iles

Situé sur les communes de Chameyrat (rive droite) et Cornil (rive gauche), ce parcours d'une longueur de 700 mètres est idéal pour la pêche au leurre et à la mouche. Remise à l'eau des prises OBLIGATOIRE, un seul hameçon simple sans ardillon uniquement.



Parcours de graciacion du Petit Paris

Situé sur la commune de Cornil en 2ème catégorie, ce parcours de 1000 mètres garde les caractéristiques d'une Corrèze dynamique avec de nombreux blocs rocheux et courants rapides. Remise à l'eau des prises OBLIGATOIRE, un seul hameçon simple sans ardillon uniquement.



Parcours de graciacion de l'Entente

Situé au coeur de l'agglomération de Brive, ce parcours de 1000 mètres en 2ème catégorie vous offre un lieu de pêche aux multiples possibilités (truites et carnassiers). Remise à l'eau des prises OBLIGATOIRE, un seul hameçon simple sans ardillon uniquement.



Parcours de loisir de Clarent

Situé en amont de Malemort, ce parcours offre un site de pêche en 2ème catégorie sur une Corrèze sauvage alternant des zones de fonds et de courants. Ce parcours est empoissonné en truite arc en ciel, le pêcheur peut y conserver ses prises dans le respect de la réglementation.



La Saint Bonnette

Parcours de graciation de la Saint Bonnette

Situé sur les communes d'Espagnac et de St Martial de Gimel ce parcours de 1000 mètres classé en 1ère catégorie vous offre de nombreuses possibilités de pêche (leurre, mouche et toc. Remise à l'eau des prises OBLIGATOIRE, un seul hameçon simple sans ardillon uniquement.



Le Maumont



Parcours de loisir du Maumont Blanc

Situé sur la commune de Donzenac, ce parcours offre un site propice à la pêche au toc en 1ère catégorie. Ce parcours est empoissonné en truites arc en ciel, le pêcheur peut y conserver ses prises dans le respect de la réglementation.



La Couze



Parcours de loisir du Moulin de Fournet

Situé sur la commune de St Cernin de Larche, ce parcours offre un site propice à la pêche au toc en 1ère catégorie. Ce parcours est empoissonné en truites arc en ciel, le pêcheur peut y conserver ses prises dans le respect de la réglementation.





La Vézère



Parcours de graciation d'Arvis

Situé sur la commune de Bugeat, le parcours de graciation d'Arvis en 1ère catégorie, d'une longueur de 2500 mètres abrite de nombreuses truites fario ainsi que de grosses truites arc-en-ciel. Remise à l'eau des prises OBLIGATOIRE, pêche à la mouche uniquement avec un seul hameçon simple sans ardillon.



Parcours de graciation de Bugeat

Situé sur la commune de Bugeat, au lieu dit «Mouriéras», le parcours de graciation, en 1ère catégorie, d'une longueur de 1500 mètres, abrite de nombreuses truites fario.

Remise à l'eau des prises OBLIGATOIRE, pêche à la mouche uniquement avec un seul hameçon simple sans ardillon.



Parcours de graciation de Treignac

Situé sur la commune de Treignac, le parcours de graciation en 1ère catégorie, d'une longueur de 1200 mètres, abrite de nombreuses truites fario. Remise à l'eau des prises OBLIGATOIRE, un seul hameçon simple sans ardillon uniquement.



Parcours de loisir de Garavet



Situé sur la commune d'Allasac, le parcours de loisir de Garavet, en 2ème catégorie, d'une longueur de 500 mètres est empoissonné fréquemment en truites arc-en-ciel. Le pêcheur peut y conserver ses prises dans le respect de la réglementation.



La petite Vézère



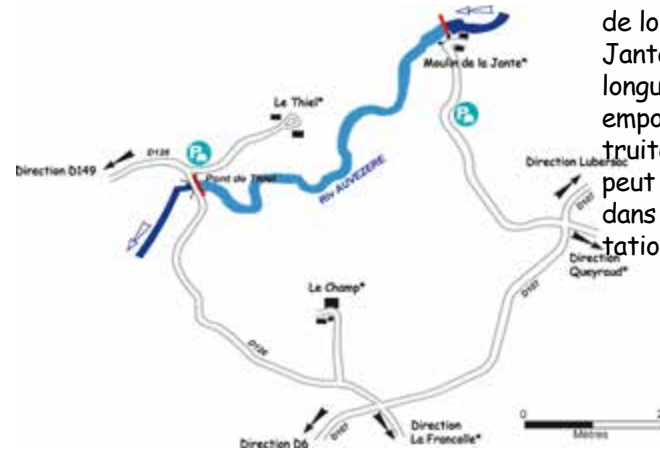
Parcours de graciation du moulin de Barthou

Situé sur la commune de Bugéat, le parcours de graciation du moulin de Barthou d'une longueur de 1600 mètres abrite de nombreuses truites fario. Remise à l'eau des prises OBLIGATOIRE pêche à la mouche uniquement avec un seul hameçon simple sans ardillon.



Parcours de loisir du moulin de la Jante

Situé sur la commune d'Arnac-Pompadour, le parcours de loisir du pont du moulin de la Jante, en 1ère catégorie, d'une longueur de 750 mètres est empoissonné fréquemment en truites arc-en-ciel. Le pêcheur peut y conserver ses prises dans le respect de la réglementation.

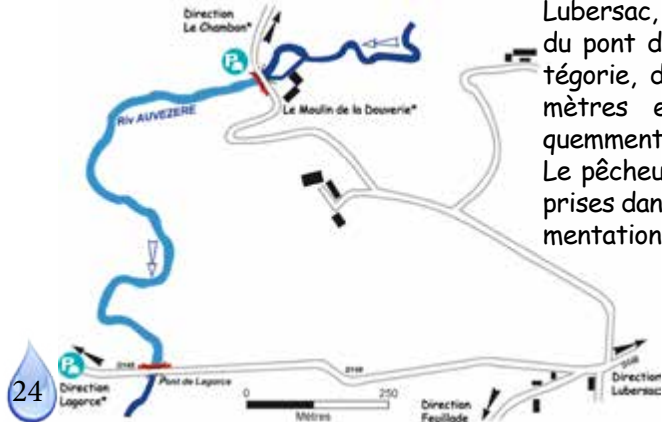


L'Auvézère



Parcours de loisir du Pont Lagorce

Situé sur la commune de Lubersac, le parcours de loisir du pont de Lagorce, en 1ère catégorie, d'une longueur de 1000 mètres est empoissonné fréquemment en truites arc-en-ciel. Le pêcheur peut y conserver ses prises dans le respect de la réglementation.

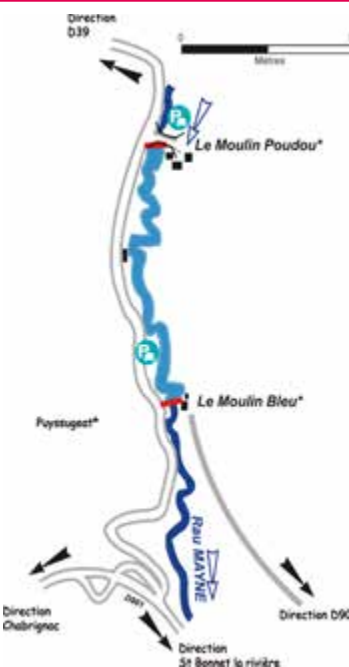


Le Mayne



Parcours de loisir des Deux Moulins

Situé sur la commune de Chabrignac, le parcours de loisir des deux moulins, en 1ère catégorie, d'une longueur de 800 mètres est empoissonné fréquemment en truites arc-en-ciel. Le pêcheur peut y conserver ses prises dans le respect de la réglementation.



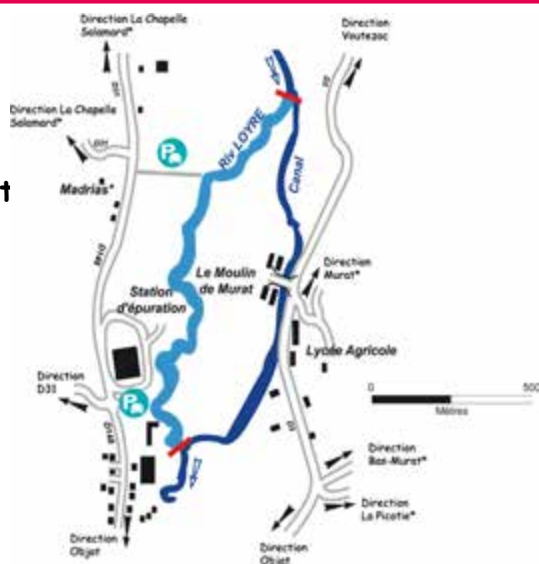


La Loyre



Parcours de loisir de Murat

Situé sur la commune de Voutezac, le parcours de loisir de Murat, en 1ère catégorie, d'une longueur de 1300 mètres est empoissonné fréquemment en truites arc-en-ciel. Le pêcheur peut y conserver ses prises dans le respect de la réglementation.



Parcours de loisir des Grands Prés

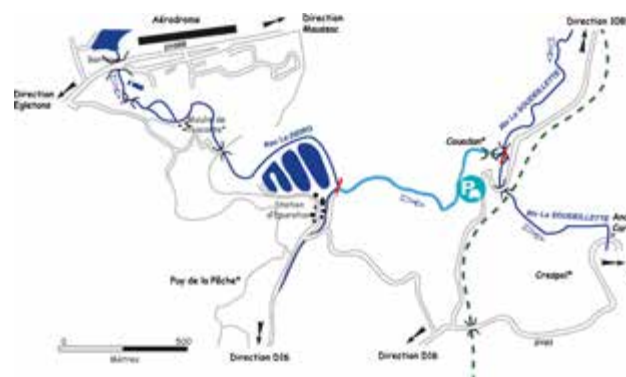
Situé sur la commune d'Objat, le parcours de loisir des grands prés, en 1ère catégorie, d'une longueur de 850 mètres est empoissonné fréquemment en truites arc-en-ciel. Le pêcheur peut y conserver ses prises dans le respect de la réglementation.

Le Deiro



Parcours de graciacion d'Egletons

Situé sur les communes de Moustier-Ventadour et Darzens ce parcours de 1000 mètres classé en 1ère catégorie vous offre de nombreuses possibilités de pêche (appât naturel interdit). Remise à l'eau des prises OBLIGATOIRE, un seul hameçon simple sans ardillon uniquement.



Parcours de graciacion de la Cellette

Situé sur la commune de Monestier-Merlines, le parcours de graciacion en 1ère catégorie, d'une longueur de 1500 mètres, abrite de nombreuses truites fario. Remise à l'eau des prises OBLIGATOIRE, un seul hameçon simple sans ardillon uniquement.

Partenariat FD 19 et FD 63





La Dordogne

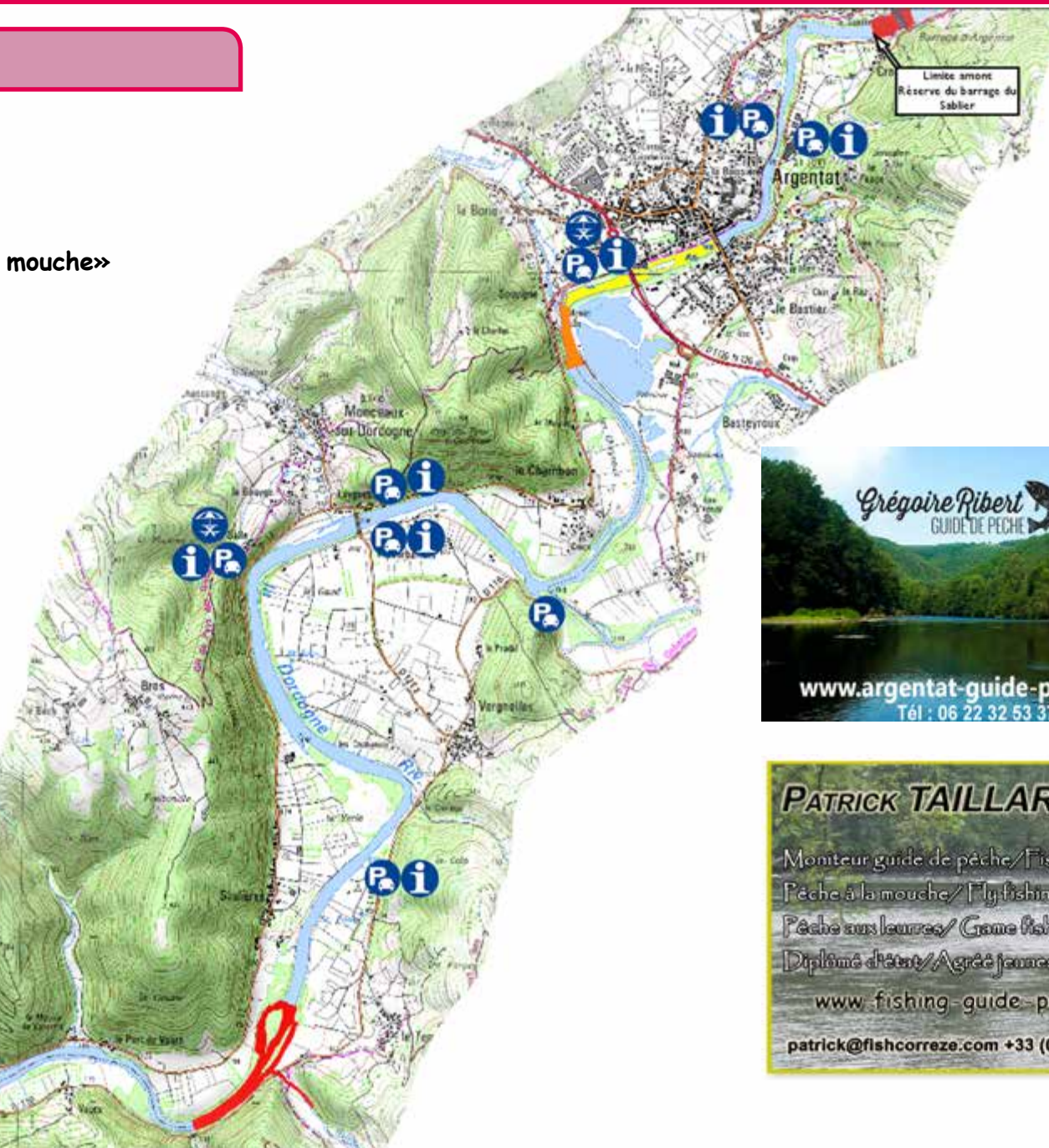


Parcours en cours de labellisation «passion mouche» d'Argentat-Monceaux

Situé sur les communes d'Argentat et Monceaux sur Dordogne, le parcours labellisé d'Argentat-Monceaux classé en 2ème catégorie, d'une longueur de 14000 mètres abrite une grosse densité de truites fario et d'ombres commun.

Toutes les techniques peuvent être pratiquées sur l'ensemble du parcours. Attention, le secteur au jaune sur la carte indique le parcours de graciacion, le secteur orange la réserve temporaire et le secteur rouge la réserve permanente.

Une réglementation spécifique a été mise en place notamment sur les quotas de prises journaliers (3 salmonidés dont un ombre maximum) et la taille réglementaire à 30 centimètres pour l'ombre et la truite.



Truite: les parcours spécifiques



Parcours de graciacion de Beaulieu sur Dordogne

Situé sur la commune de Beaulieu sur Dordogne, le parcours de graciacion classé en 2ème catégorie, d'une longueur de 2800 mètres, abrite une grosse densité de truites fario et d'ombres commun. Toutes les techniques peuvent être pratiquées sur l'ensemble du parcours. Remise à l'eau des prises **OBLIGATOIRE**, un seul hameçon simple sans ardilhon uniquement.

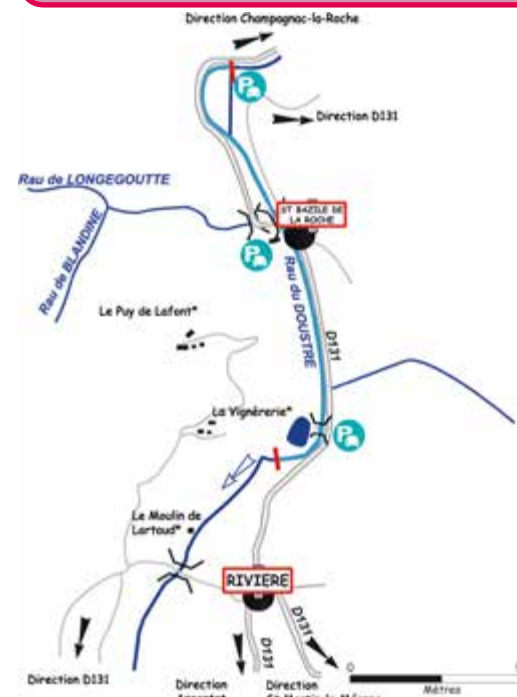


Le Doustre



Parcours de graciacion de St Bazile de la Roche

Situé sur la commune de St Bazile la Roche, ce parcours de 1400 mètres classé en 1ère catégorie vous offre de nombreuses possibilités de pêche (leurre, mouche et toc). Remise à l'eau des prises **OBLIGATOIRE**, un seul hameçon simple sans ardilhon uniquement.



La Dadalouze



Parcours de graciacion de la Dadalouze

Situé sur la commune de St Yrieix le Déjalat, ce parcours de 3800 mètres classé en 1ère catégorie vous offre la possibilité de pêcher au leurre et à la mouche artificielle (appât naturel interdit). Remise à l'eau des prises **OBLIGATOIRE**, un seul hameçon simple sans ardilhon uniquement.





Quelques points importants

Le département de la Corrèze possède un réseau hydrographique hors du commun avec plus de 5000 km de cours d'eau et 4000 ha de plans d'eau. Ce «Pêche19» est essentiellement axé sur les plans d'eau, ainsi il vous permettra une meilleure lisibilité des accès, des mises à l'eau, des parcours spécifiques, des structures touristiques et divers aménagements halieutiques.

Protection des frayères à sandres sur les grandes retenues

Pour la deuxième année consécutive certaines retenues disposeront de réserves de pêche temporaires afin d'assurer des conditions normales de reproduction de l'espèce et le bon déroulement de la phase d'incubation. Le tout permettant aux pêcheurs responsables de pratiquer sur d'autres secteurs en direction d'autres espèces. Sur ces réserves temporaires, **TOUTE PECHE Y EST INTERDITE** durant la période de protection du sandre. Elles vous sont indiquées sur les cartes des pages suivantes.



Règlementation navigation

Courant 2015, la réglementation navigation a évolué sur la plupart des plans d'eau. Les arrêtés préfectoraux seront affichés à chaque mise à l'eau généralement au verso des panneaux d'information.

Mises à l'eau

La Fédération a réalisé 14 mises à l'eau sur le département. A cause des forts marnages des retenues dûs à la production hydroélectrique, qui a évolué, certaines cales de mises à l'eau sont parfois difficilement praticables quand les niveaux sont trop bas. En partenariat avec les collectivités locales des travaux d'amélioration auront lieu en 2016.



Légende cartographies

4 types de parcours nationaux:



Les parcours généraux



Les parcours labellisés «découverte»



Les parcours labellisés «famille»



Les parcours labellisés «passion»

Excepté l'étang de la Garenne et le centre de pêche du Deiro, les autres parcours sont en cours de labellisation.



WC



Centre Nautique



Camping



Information



Abris / Préalou



Parking



Parking Car



Pique-nique



Jeux d'enfants



Mise à l'eau



Navigation interdite



Poubelle



Restaurant



Parking PMR

 Réserve permanente

 Réserve temporaire

 Parcours carpe de nuit

Les Pictos  correspondent aux principaux accès où l'on peut accéder en voiture

IGN

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE

2015 0006 - Juin 2015 (mise à jour) - 2015
Tous droits réservés
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
Fédération départementale
des Pêcheurs de la Corrèze



Amis pêcheurs veuillez respecter les sites, ne laissez pas vos déchets dans la nature



Gestion intégrale par l'AAPPMA :



Lac de Bort les Orgues (1073 ha)



Parcours en cours de labellisation
 Priorité carrossiers du bord et en
 bateau. Forts empoissonnements
 réguliers de brochets.

Accès + mise à l'eau
 Confolent Port Dieu
 (19200) sur la D159

Accès
 «Bourrières»
 Confolent Port Dieu (19200)

Accès + mise à l'eau
 Singlès (63690) sur la
 D73a

Accès + mise à l'eau
 Larodde (63690) sur la
 D73b

Accès + mise à l'eau
 «La grande haute»
 Labessette (63690)

Accès
 «Thymières»
 Beaulieu (15270)

Accès
 «La Bourneries» Monestier Port
 Dieu (19200) sur la D93

Accès + mise à l'eau
 «La barrière»
 Beaulieu (15270)

Accès + mise à l'eau
 «Outre Val»
 Sarroux (19110) sur la D93

Accès + mise à l'eau
 Adresse: «Château de Val»
 Lanobre (15270)

Accès
 «Le Monteil»
 Lanobre (15270)

Accès + mise à l'eau
 «les Aubazines hautes»
 Bort les Orgues(19110)

Accès + mise à l'eau
 «Canteleu»
 Lanobre (15270)

Relais de gîtes sur réservation
15270 LANOBRE
 Tél. 04 71 40 34 14
 www.valaventure.com - Fax 05 55 96 93 63

PDDL 19
 Empoisonnement
 brochets 2015 - 2016
 = 1650kg

Attention! Timbre halieutique nécessaire pour les pêcheurs hors Corrèze
 y compris départements limitrophes



Lac de Marèges (165 ha)



Priorité carnassiers. Accès du bord limités. Pêche en bateau. Empoisonnements importants et réguliers de brochets.
Attention! Vidange du lac, pêche interdite à partir de juillet 2016.



Accès + mise à l'eau
 «Val Beneyte»
 Roche le Peyroux (19160)

Accès + mise à l'eau
 «Site du Mentier»
 Saint Pierre (15350)

PDDL 19
 Empoisonnement
 brochets 2015 - 2016
 = 100kg

Lac des Chaumettes (57 ha)



Accès du bord limités. Pêche en bateau. Empoisonnements importants et réguliers de brochets.



Accès + mise à l'eau
 Saint Exupéry les roches (19200) sur la D979



PDDL 19
 Empoisonnement
 brochets 2015 - 2016
 = 400kg

Accès + mise à l'eau
 Le Monteil Saint Victour (19200) sur la D979



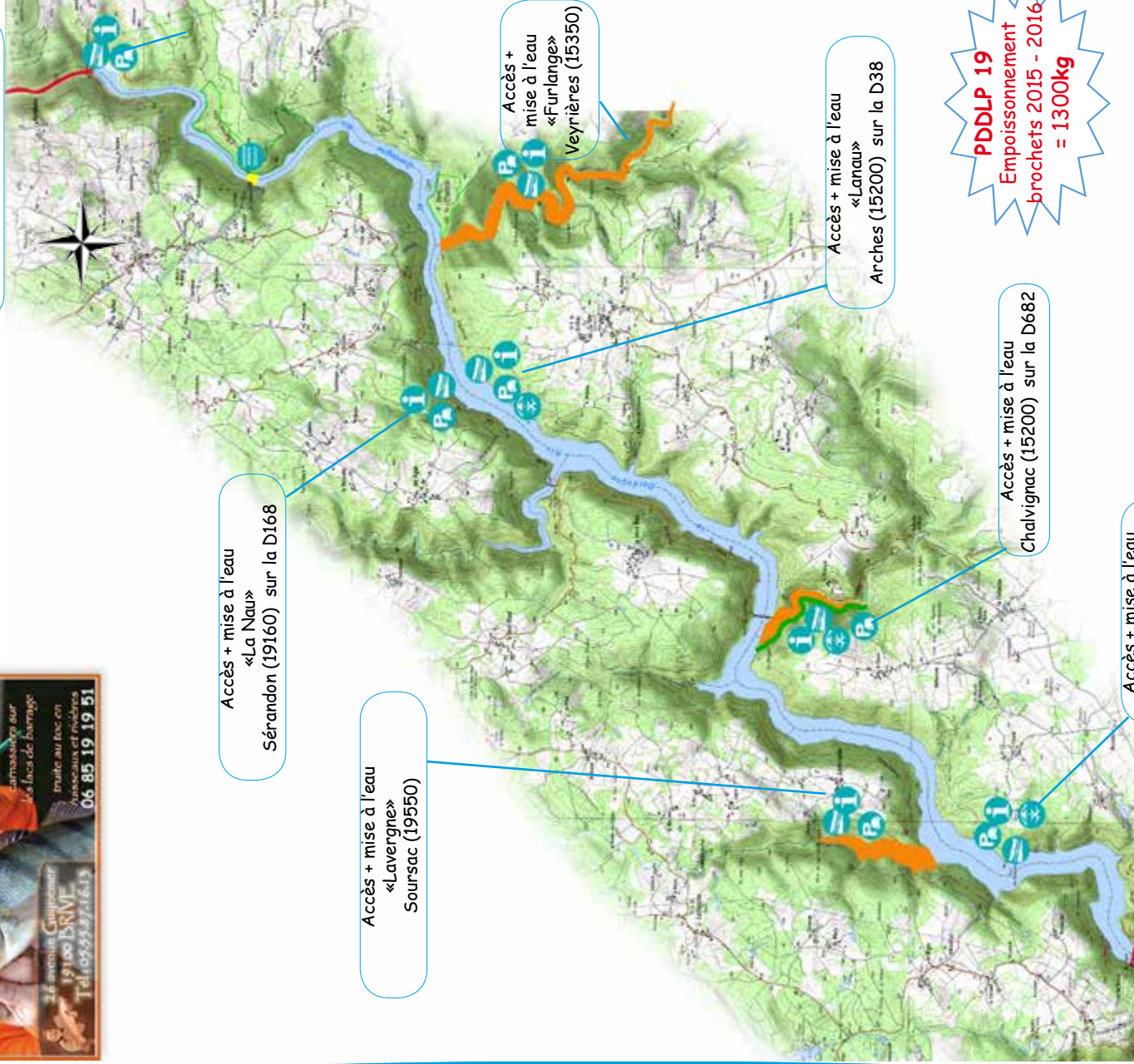


Lac de l'Aigle (750 ha)

Priorité carnaissiers. Accès du bord limités et difficiles. Pêche en bateau. Forts empoissonnements réguliers de brochets.



Accès + mise à l'eau
«Pont de Vernéjoux»
Champagnac (15350) sur la D15



Géré par les AAPPMA :

PDDL 19
Empoisonnement
brochets 2015 - 2016
= 1300kg



FISH LEURRE LA PÊCHE
Jérémie Monéger
Moniteur Guide de Pêche
Spécialité pêche aux brochets, carnaissiers et des vairons
06.20.67.66.41
http://www.correze-guide-peche.fr/
jeremie.moneger@correze-guide-peche.fr
SIRET:802.893.011.00010

Sensitiv' Pêche
Guidages de pêche spécialisés
Carnaissiers et truites
Tous niveaux débutants et confirmés
Maxime LAGARRIGUE
Moniteur guide de pêche professionnel
Diplômé et titulaire Pêche De Loisir (N°1903114047)
07 83 34 69 46
lagarrigue.maxime@sensitivpeche.fr
www.sensitivpeche.fr



Lac de Chastang (700 ha)



Accès
«Nougein»
Marcillac la Croisille
(19320)

Accès
«Laygue»
Saint Merd de Lapleau
(19320)

Accès + mise à l'eau
«Pramel»
Gros Chastang (19320)

Accès + mise
à l'eau
«Pont du Chambon»
Auriac (19220)

Accès
«barbot»
Servièrès le Château (19220)

Accès + mise à l'eau
St Martin la Méanne
(19320) sur la D29

PDDL 19
Empoisonnement
brochets 2015 - 2016
= 1000kg

Accès du bord limités. Pêche en bateau. Empoisonnements importants et réguliers de brochets.

Géré par les AAPPMA :



Accès + mise à l'eau
«Spontour»
Soursac (19550)

Accès
«Pont de Spontour»
Rilhax-Xaintrie (19220)

Accès
«Aynes»
Chalvignac (15200)

Accès
«Valette»
Auriac (19220)

Accès
«La Ferrière»
Pleaux (15700)





Lac de la Triouzoune (334 ha)

Géré par l'AAPPMA :



La Truite Neumaine



Accès + mises à l'eau
«Chabrat» et «Le Maury»
Liginiac (19160) sur la D183

Accès
«Pellachal»
Neuvic(19160) sur la
D982 et la D183

PDDL 19
Empoisonnement
brochets 2015 - 2016
= 200kg

En cours de labellisation par-
cours pêche «famille».
Toutes espèces, accès faciles.

Accès + mise à l'eau
«Pont de Pellechal»
Neuvic (19160) sur la D982

Accès + mise à l'eau
«Les plaines»
Neuvic (19160) sur la D20E3

Accès
«Le port»
Neuvic (19160) sur la D20E3

Une zone de réserve
permanente couvre l'amont
de la retenue dans la «digue
d'Yeux». Il y a été aménagé
une frayère pour favoriser la
reproduction naturelle du
brochet.



Lac de Marcillac (224 ha)

Géré par l'AAPPMA :



Accès + mises à
l'eau
«Pont de Malèze»
Marcillac la Croisille
(19320) sur la D978

PDDL 19
Empoisonnement
perches 2015 - 2016
= 200kg

PDDL 19
Empoisonnement
brochets 2015 - 2016
= 400kg

En cours de labellisa-
tion parcours pêche
«famille».
Toutes espèces, accès
faciles pêche pour la
du bord et en bateau.
Très réputé pour la
pêche de la carpe.

Accès
«Pont de Lantourne»
Marcillac la Croisille
(19320) sur la D131 E1



Accès + mise à l'eau
«Lantourne»
St Pardoux la Croisille (19320)

Accès + mise à l'eau
«Puy Nacet»
Marcillac la Croisille (19160) sur
la D20E3



Lac du Sablier (90 ha)

Géré par l'AAPPMA :



PDDL 19
Empoisonnement
brochets 2015 - 2016
= 150kg



Accès
«Pont du Doustre»
St Martial Entraygues (19400)
sur la D18

Accès
«Glény»
Servièrès le Château (19220)
sur la D129



Accès + mise à l'eau
«Doustret»
Argentat (19400) sur la D129

Accès
«Grafeuille»
Hautefage (19400) sur la D129

Empoisonnements importants et réguliers de brochets.

Nouveau: quota journalier à 3

Lac de Hautefage (134 ha)

Géré par l'AAPPMA :



Accès + mise à l'eau
«Les Chabanes»
Hautefage (19400)

Accès + mise à l'eau
«Laval»
St Geniez ô Merle (19220)



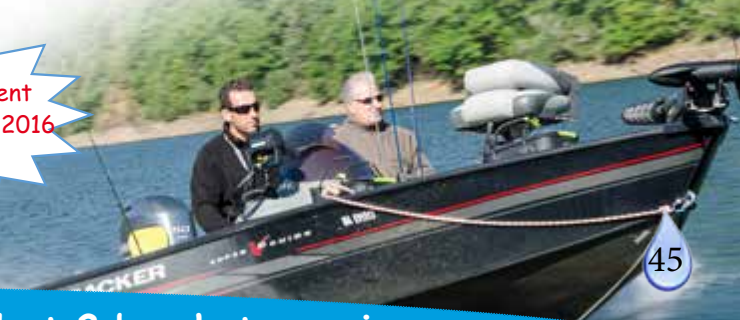
Accès
«Barrage de Hautefage»
Hautefage (19400) sur la
D75

Accès + mise à l'eau
«Lesturgie anes»
Saint Geniez ô Merle (19220)

Accès
«Le Gourdouloup»
St Geniez ô Merle (19220)

Accès du bord limités. Pêche en bateau.
Empoisonnements importants et réguliers de brochets.

PDDL 19
Empoisonnement
brochets 2015 - 2016
= 300kg



carnassiers dont 2 brochets maximum



Lac de Feyt (46 ha)



Géré par l'AAPPMA :



Accès faciles. Empoisonnements importants et réguliers de brochets.

Accès «Feyt»
Servières le Château (19220) sur la D75

Accès + mise à l'eau
«Les champs»
Servières le Château (19220)



Accès «Fourigoule»
Servières le Château (19220) sur la D75E2

Accès «Fourigoule»
Servières le Château (19220) sur la D75E4

PDDL 19
Empoisonnement brochets 2015 - 2016 = 250kg

Lac du Chammet (87 ha)



Géré par l'AAPPMA :

Parcours en cours de labellisation Priorité carnassiers du bord et en bateau. Forts empoisonnements réguliers de brochets.



PDDL 19
Empoisonnement perches 2015 - 2016 = 400kg

Accès + mise à l'eau
Peyrelevade(19290) sur la D21



Accès + mise à l'eau
«Le grand Chavillon»
Peyrelevade(19290)

Accès + mise à l'eau
«Puy Bargeau»
Peyrelevade(19290)



Lac de Viam (163 ha)

Géré par l'AAPPMA : 

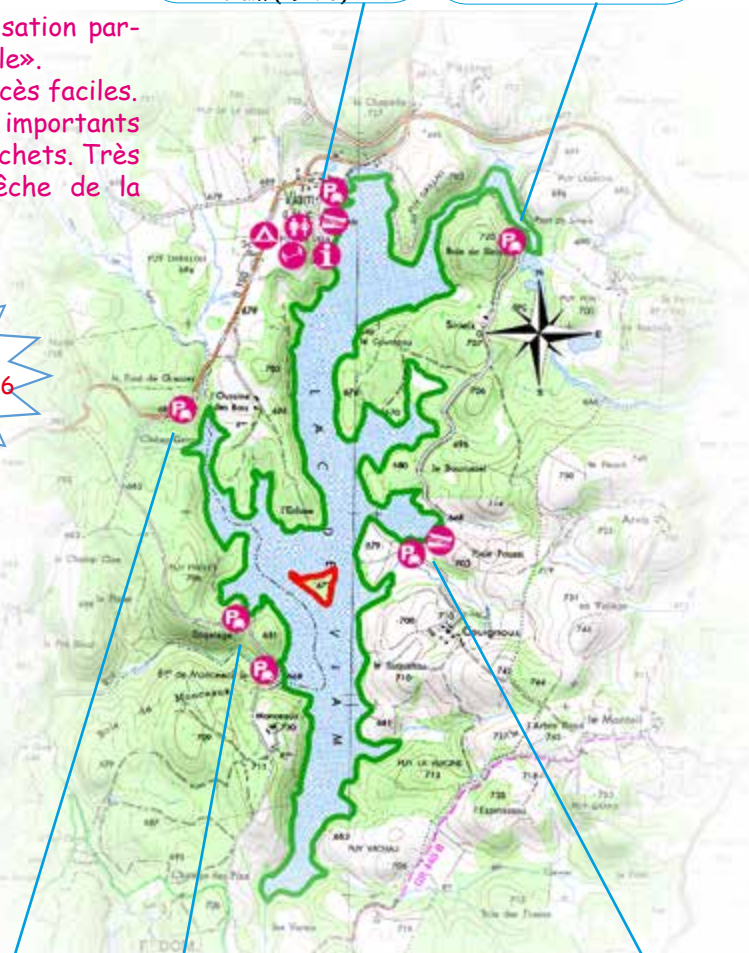


En cours de labellisation parcours pêche «famille». Toutes espèces, accès faciles. Empoisonnements importants et réguliers de brochets. Très réputé pour la pêche de la carpe.

Accès + mise à l'eau
«Puy de Veix»
Viam (19170)

Accès
«Pont de Sirieix»
Viam (19170)

PDDL 19
Empoisonnement
brochets 2015 - 2016
= 500kg



Accès
Saint Hilaire les Courbes
(19170) sur la D160

Accès
«Puy Prélet»
Saint Hilaire les Courbes
(19170)

Accès + mise à l'eau
«Cougnoux»
Viam (19170)

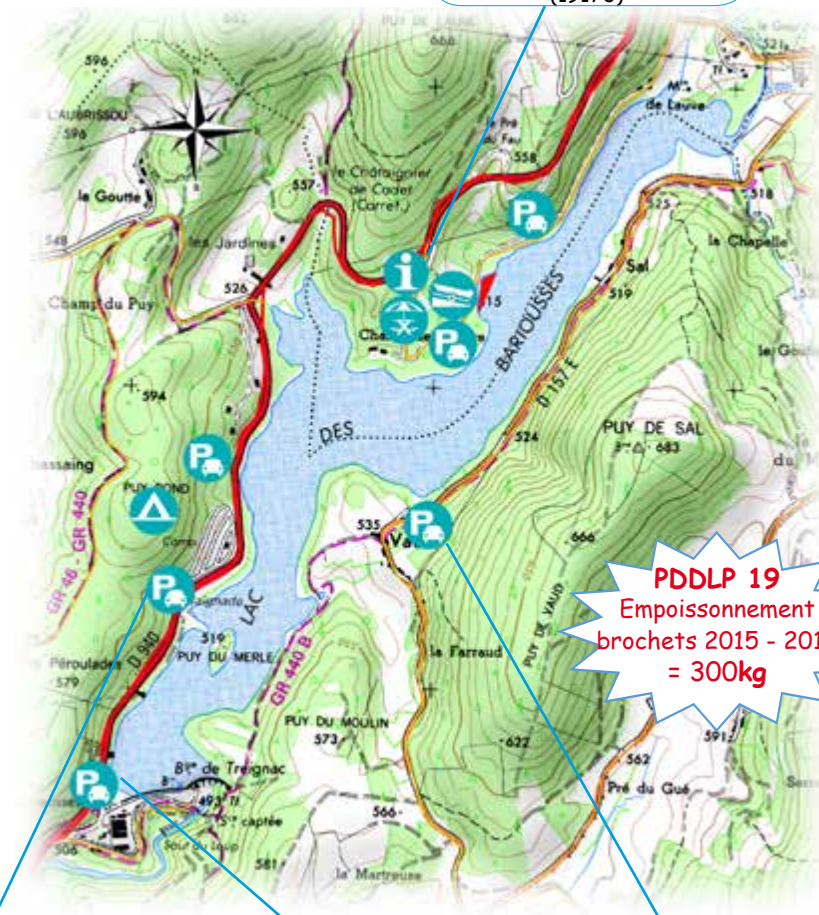
Lac de Treignac (90 ha)

Géré par l'AAPPMA : 



Accès faciles. Empoisonnements importants et réguliers de brochets.

Accès + mise à l'eau
«Champs de l'eau»
Saint Hilaire les Courbes
(19170)



PDDL 19
Empoisonnement
brochets 2015 - 2016
= 300kg

Accès
«Sur le lac»
Treignac (19260) sur la D940

Accès
«Les Bariousses»
Treignac (19260) sur la D940

Accès
«Vaud»
Treignac (19260)



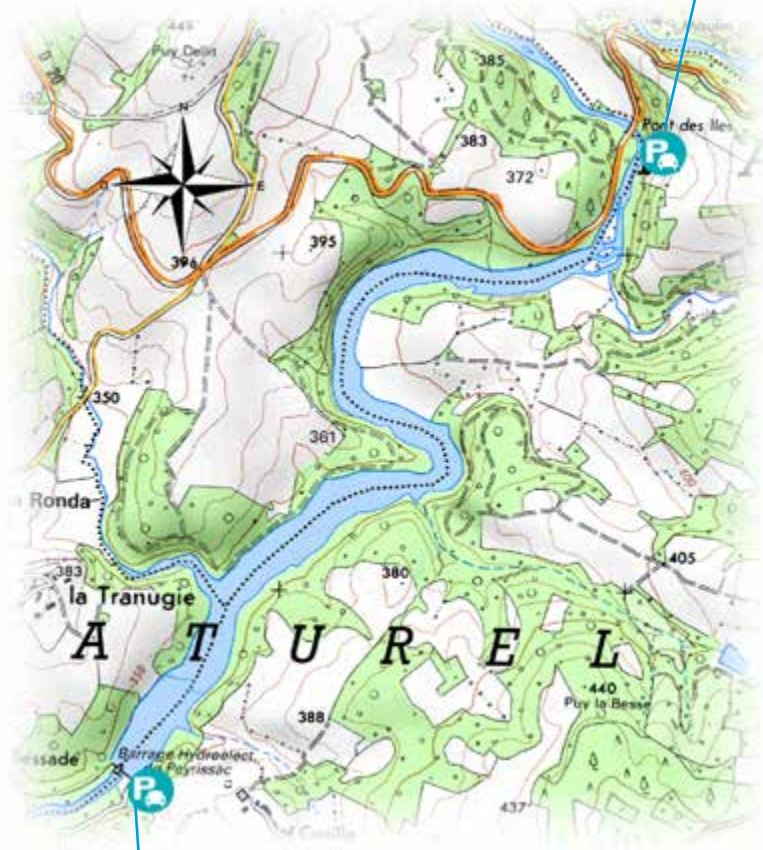
Lac de Peyrissac (29 ha)

Géré par l'AAPPMA :



Toutes espèces. Accès limités.

Accès
«Pont des îles»
Affieux (19260) sur la D20



Accès
«Barrage de Peyrissac»
Affieux (19260) sur la D20

Lacs de Biard, Pouch et Saillant (19 ha)

Géré par l'AAPPMA :



Accès
«Freyssinet»
Estivaux (19410)

Accès
«Les Placeaux»
Voutezac (19130)

Toutes espèces.
Accès limités.



Accès
«Barrage de Saillant»
Voutezac (19130)



Lac du Causse (75 ha)



Géré par la Fédération en collaboration avec les AAPPMA :



Accès
«Rotassac»
Lissac sur Couze (19600) sur
la D59

Accès
«La prairie»
Lissac sur Couze (19600)



Accès
«Couzage»
Chastaux (19600) sur la D19

Accès + mise à l'eau
«Moulin de Lissac»
Lissac sur Couze (19600)



Pêche de la truite et de l'ombre à la mouche
...Pêche des carnassiers au lancer
Initiation, perfectionnement, guidage, stages spécifiques

Encadrement par un moniteur
guide de pêche diplômé,
Matériel fourni,
Possibilité de bons cadeaux.



Place de l'Eglise - 19160 NEUVIC
05 55 95 06 76 - 06 31 22 91 60
Site : www.mep19.fr

E-mail : mep19@free.fr

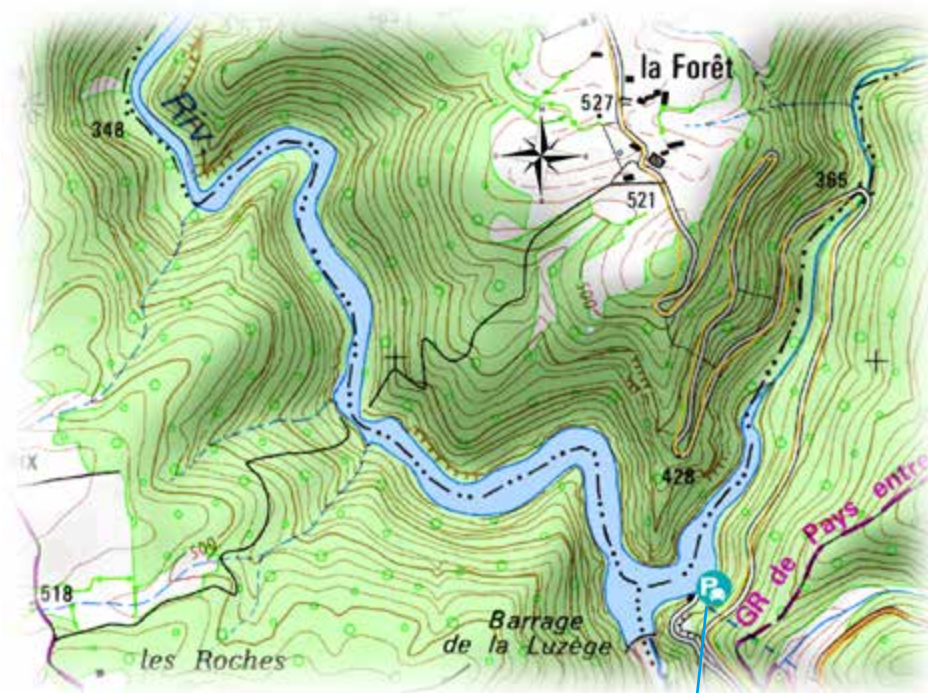
Accès faciles. Toutes es-
pèces, toutes techniques de
pêche.

PDDL 19
Empoisonnement
brochets 2015 - 2016
= 200kg

Lac de St Pantaléon de Lapleau (27 ha)



Géré par l'AAPPMA :



Accès très difficiles.
Toutes espèces.

Accès
«La Vieille Eglise»
St Pantaléon de Lapleau
(19320)



Lac de Sèchemaille (45 ha)

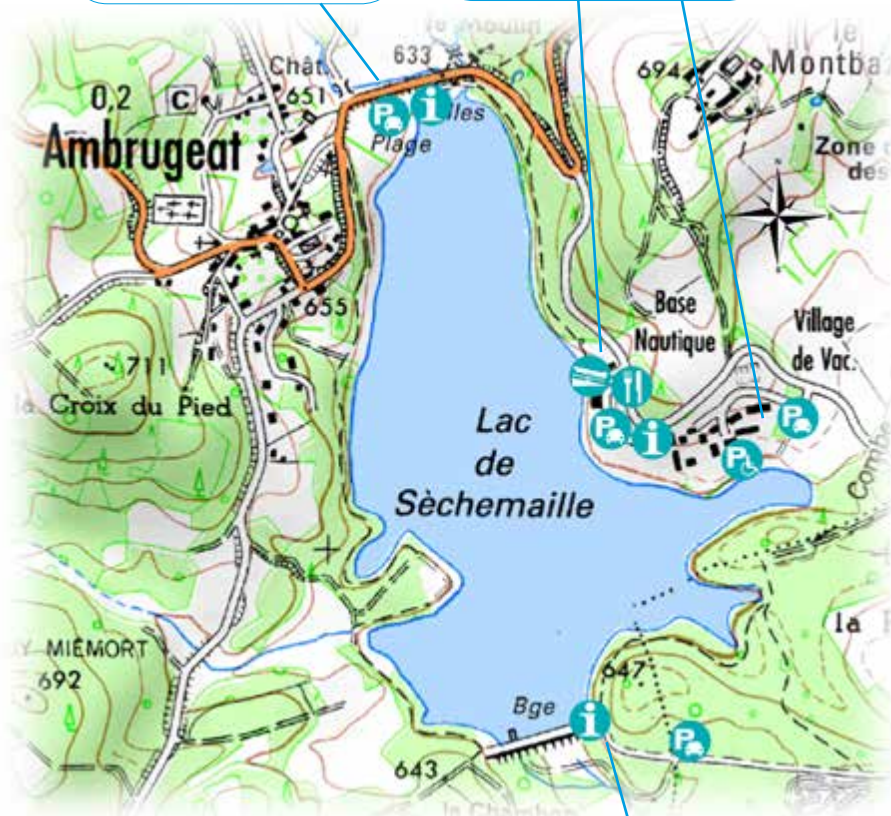


Géré par la Fédération en collaboration avec l'AAPPMA :



Accès «Le bourg»
Ambrugeat (19250)

Accès + mise à l'eau
«Le Montbazet»
Ambrugeat (19250)



Accès faciles. Empoissonnements réguliers en truites arc-en-ciel.
Ouverture du 2^{ème} samedi de mars au 2^{ème} dimanche de novembre.

Accès «barrage»
Ambrugeat (19250)

Etang de Mestes (1.5 ha)



Géré par la Fédération en collaboration avec l'AAPPMA :



Accès faciles. Toutes espèces.
Règlementation particulière sur site.
Ouvert du 2^{ème} samedi d'avril au 3^{ème} dimanche de novembre.

Accès «Le Mas»
Mestes (19200)





Etang du Deiro (10 ha)

Géré par la Fédération en collaboration avec l'AAPPMA :



Parcours labellisé pêche «famille». Toutes espèces, accès faciles.
Ouvert du 2ème samedi de mars au 2ème dimanche d'octobre. Le plan d'eau «Le God Arnal» situé à l'aval est ouvert toute l'année.

Accès
«Le moulin de Boule»
Soudeilles (19300) sur la D165

Accès
«Aérodrome»
Egletons (19300)



Accès
Hôtel Ibis
Egletons (19300) sur la D089

Etang de la Garenne (1.5 ha)

Géré par l'AAPPMA :



Parcours labellisé pêche «famille».
Toutes espèces, accès faciles.
Règlementation particulière sur site.
Ouvert toute l'année.



Accès
«Boulevard de la Garenne»
Meymac (19250)





Etang de Miel (10 ha)



Géré par la Fédération en collaboration avec l'AAPPMA :



Parcours en cours de labellisation à vocation carnassiers. Pêche du bord, en float-tube et en bateau. En raison des travaux débutés à l'hiver 2015, le plan d'eau sera empoissonné en truite arc-en-ciel en 2016. L'empoissonnement en brochet aura lieu à l'automne 2016. Règlementation particulière sur site. Ouverture du 1er mai au 31 décembre, la pêche peut être fermée après empoissonnement.



Accès
«Etang de Miel»
Beynat (19190)

Etang du Coiroux (22 ha)



Géré par la Fédération en collaboration avec l'AAPPMA :



Accès
«Le Coiroux»
Aubazine (19190) sur la D48



Accès faciles. Toutes espèces.
Empoisonnements réguliers en truite arc-en-ciel.
Ouverture du 2^{ème} samedi de mars au
2^{ème} dimanche de novembre.



Etang de Peyrelevade (10 ha)



Géré par la Fédération en collaboration avec l'AAPPMA :



Accès
«Route du gué»
Peyrelevade (19290)



Accès faciles. Toutes espèces.
Ouverture du 2^{ème} samedi de mars au
2^{ème} dimanche de novembre.

Etang de Poncharal (14 ha)



Géré par la Fédération en collaboration avec l'AAPPMA :



Accès
«Poncharal»
Vigeois (19410)



Accès faciles. Toutes espèces.
Règlementation sur site.
Ouverture du 2^{ème} samedi de mars au
2^{ème} dimanche de novembre.

Étang de la Prade et l'étang noir (10 ha)

Géré par la Fédération en collaboration avec l'AAPPMA :



Accès
«Château de Sédières»
Clergoux (19320)



Accès faciles. Toutes espèces.
Empoissonnement réguliers en truite
arc-en-ciel. Règlementation sur site.
Ouverture du 1er mai au 31 décembre.



TOUT DE SUITE AILLEURS

#ZECORREZE



En Corrèze, vous êtes tout de suite ailleurs, prêt à vivre votre passion dans une nature sauvage et douce à la fois, heureux de parcourir un patrimoine unique, prompt à glisser en barque sur un grand lac, impatient de goûter à des trésors gastronomiques.

Ici le dépaysement est garanti, l'effet immédiat !
Bon séjour en Corrèze !

Le label «hébergement pêche»

Pour répondre aux besoins des pêcheurs, des hébergeurs corréziens pourront désormais s'engager dans le label national «hébergement pêche». Ce label national renvoie à une charte d'engagement garantissant des services et des aménagements adaptés aux pêcheurs.



Objectifs :

- Garantir aux touristes pêcheurs des prestations d'hébergement adaptées, promouvoir et communiquer sur les sites de pêche valorisables au niveau départemental,
- Diversifier la clientèle des hébergements labellisés et accroître leur fréquentation hors-saison.

Les hébergements labellisés

Camping le Soleil d'oc - Escourbaniers - Monceaux-sur-Dordogne

Tél : 05 55 28 84 84

www.campingsoleildoc.com

Camping le Saulou - Vergnolles - Monceaux-sur-Dordogne

Tél : 05 55 28 12 33

www.saulou-19.com

Une dizaine d'autres hébergements sont en cours de labellisation.

Les autres hébergements :



www.tourismecorreze.com



www.gites-de-france-correze.fr



www.clevacances.com/fr/location-vacances/limousin/correze-19



www.logiscorreze.com

Carnet de voyages

Tours de Merle - St Geniez au Merle

Tél : 05 55 28 22 31 Tél 2 : 05 55 28 27 67

st.geniez.o.merle@wanadoo.fr - www.st-geniez-o-merle.com

Elles constituent un joyau médiéval par leur construction sur un site escarpé et leur histoire particulière en Xaintrie, aux confins du Limousin et de l'Auvergne.



A découvrir dans un parc de 10 hectares : la promenade dans le castrum et ses points de vue, la visite des Tours et les vestiges du bourg castral, une ferme paysanne reconstituée, un jardin médiéval, les ruines d'un village médiéval, la Maison Madège avec une maquette reconstituant le site au XIV^{ème} et des objets archéologiques...

Les Pans de Travassac - Donzenac

Tél : 05 55 85 66 33

lespans@ardoisieresdecorreze.com - www.lespansdetravassac.com
Site unique en Europe, les Pans de Travassac proposent une promenade inédite et magique dans un cadre unique avec des à-pic de plus de 100 m, la découverte du métier d'ardoisier et de ses techniques, un voyage dans la tradition ardoisière



Collonges la Rouge

Tél : 05 55 25 47 57

Collonges-la-Rouge offre un spectacle original et insolite, tant par la flamboyance de ses pierres que par la richesse de son patrimoine. Rouge des grès aux nuances ocrées, gris des ardoises, bleus des lauzes, vert des vignes accrochées aux murs forment la palette d'une petite cité de rêve.



Pompadour

Tél : 05 55 98 55 47

contact@pompadour-tourisme.fr - www.pompadour-tourisme.fr
Petite ville célèbre par son château, cadeau de Louis XV à sa favorite Jeanne Le Normant d'Etiolles, Pompadour l'est également par son Haras National et sa Jumenterie unique en France. Berceau de la race anglo-arabe, Pompadour possède, depuis 1976, un Institut du Cheval et anime des concours hippiques renommés. Des courses de galop, de cross et de steeple-chase y ont lieu du dernier week-end de juin à septembre.



Château de Val - Bort les Orgues / Lanobre

Tél : 04 71 40 30 20 - 05 55 96 02 49

info@chateau-de-val.com - www.chateau-de-val.com

Construit au X^{Ve} s. Val est devenu presque insulaire depuis la création du barrage. Son cadre exceptionnel en fait un des sites les plus célèbres de la région. Jean Marais escaladait ses tours dans le film «Le Capitaine».



Les incontournables

Bistrot de Pays Chez Maryse

Laygues - Monceaux sur Dordogne

Tél : 05 55 28 13 33

www.bistrotdepays.com

Restaurant Le Relais des eaux vives

La Bitarelle - Gros Chastang

Tél : 05 55 29 23 35



Quelques points importants

Le département de la Corrèze compte aujourd'hui 13 parcours «carpe de nuit». Ils vous sont présentés ci-après sous forme de cartographie, matérialisés d'une bande de rive verte (■).

Rappel de la réglementation

La pêche de la carpe de nuit peut se pratiquer uniquement sur ces parcours, du deuxième samedi de mars au 31 décembre inclus, sous réserve de l'emploi exclusif d'esches végétales (graines, bouillettes, pellets,...).

Toutefois, depuis une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée.

Faire preuve de civisme

Bon nombre de pêcheurs de carpe en lac de barrage utilisent une embarcation ou un bateau télécommandé pour déposer leurs montages à des distances parfois importantes afin de pêcher les zones inatteignables au lancer. Pour éviter les conflits avec les autres usagers et une éventuelle interdiction de ces méthodes dans les années à venir, il est vivement conseillé de positionner des marqueurs flottants sur chaque montage et d'éviter de tendre des lignes d'une rive à une autre en journée.



Pêche de nuit autorisée pour la carpe

Parcours de Bort les Orgues (3.1km)



Accès «La Bournerie» Monestier Port Dieu (19200) sur la D93

Accès «Le Monteil» Lanobre (15270)

Nouveau

Rive droite dans la anse du Dognon. De l'amont de la parcelle 63 section OA à laval de la parcelle 23 section AN

Rive gauche depuis la baie du Château de Val, jusqu'à la base nautique de la Siauve (ARP du Cantal)

Attention! Ce parcours se situe dans une réserve temporaire. La pêche n'est autorisée qu'à partir du 2ème samedi de juin.



Parcours de l'Aigle (1.9km)

Rive gauche du bras du Labieux jusqu'à la confluence avec la Dordogne, pont de St Projet (ARP du Cantal)



Attention! Ce parcours se situe dans une réserve temporaire. La pêche n'est autorisée qu'à partir du 2ème samedi de juin.

Accès + mise à l'eau Chalignac (15200) sur la D682



Parcours des Chaumettes (4km)



Accès + mise à l'eau
Saint Exupéry les roches
(19200) sur la D979

Rive gauche, entre la mise à l'eau du «pont rouge» et le chemin d'accès situé à l'amont du barrage des Chaumettes.



Accès
Le Monteil
Saint Victour (19200) sur la D979

Parcours de Feyt (1.2km)

Accès en bateau depuis la mise à l'eau
«Les champs»
Servières le Château (19220)



Rive droite, à l'aval de la retenue, du mur du barrage, jusqu'au fond de l'anse immédiatement après la prise d'eau, sur 450m ainsi qu'à l'amont de la retenue, du ruisseau de Jaillot jusqu'à la Glane de Servières sur 775m.

Accès
«Feyt»
Servières le Château
(19220) sur la D75

68

Parcours de la Triouzoune (4.7km)



Accès
«Pellachal»
Neuic(19160)
sur la D982 et
la D183

En amont du pont de Pellachal sur la rive gauche sur le pourtour de la presqu'île formée par la parcelle 131, section ZE et sur la rive reliant le pont de Pellachal jusqu'à la limite communale entre les communes de Neuic et de Liginiac.

Accès +
mise à l'eau
«Pont de Pel-
lechal»
Neuic (19160)
sur la D982

Rive droite en amont du pont de Pellachal ayant pour limite amont la parcelle 59, section AO et, pour limite aval la parcelle 140, section AP.

Accès +
mise à l'eau
«Les plaines»
Neuic (19160)
sur la D20E3

Attention! Ce parcours se situe dans une réserve temporaire. La pêche n'est autorisée qu'à partir du 2ème samedi de juin.



Accès
«Le port»
Neuic (19160) sur la D20E3

Dans la zone proche du barrage ayant pour limite amont la parcelle 39, section AY, et pour limite aval la parcelle 1, section BK.



66



Parcours de Marcillac (14km)

Entre le pont de Combrignac et le pont de Malèze, ainsi qu'en rive droite, entre le pont de Malèze et le ruisseau de Charles

Attention! Deux secteurs se situent dans les réserve temporaires. La pêche n'est autorisée qu'à partir du 2ème samedi de juin.

Accès
«Combrignac»
Champagnac la Nouaille
(19320)

Accès
«Le Gouteil»
Marcillac la Croisille
(19320)

Accès + mise à l'eau
«Lantourne»
St Pardoux la Croisille
(19320)

Accès
«Charles bas»
St Pardoux la Croisille
(19320)

Accès + mises à l'eau
«Pont de Malèze»
Marcillac la Croisille
(19320) sur la D978

Accès + mise à l'eau
«Puy Nacet»
Marcillac la Croisille (19160)
sur la D20E3



Parcours du Sablier (16km)

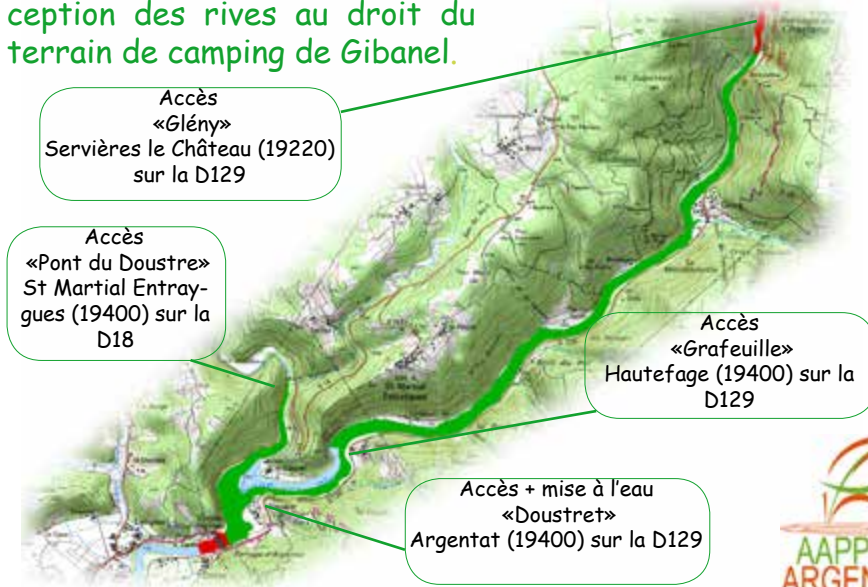
L'ensemble de la retenue à l'exception des rives au droit du terrain de camping de Gibanel.

Accès
«Glény»
Servières le Château (19220)
sur la D129

Accès
«Pont du Doustre»
St Martial Entraygues
(19400) sur la D18

Accès
«Grafeuille»
Hautefage (19400) sur la D129

Accès + mise à l'eau
«Doustret»
Argentat (19400) sur la D129



Parcours des Bariousses (0.4km)

Au lieu dit «Champs de l'eau», ayant pour limite amont la parcelle 37, section AW et pour limite aval la parcelle 42, section AW



Accès + mise à l'eau
«Les colombelles»
Saint Hilaire les Courbes
(19170)





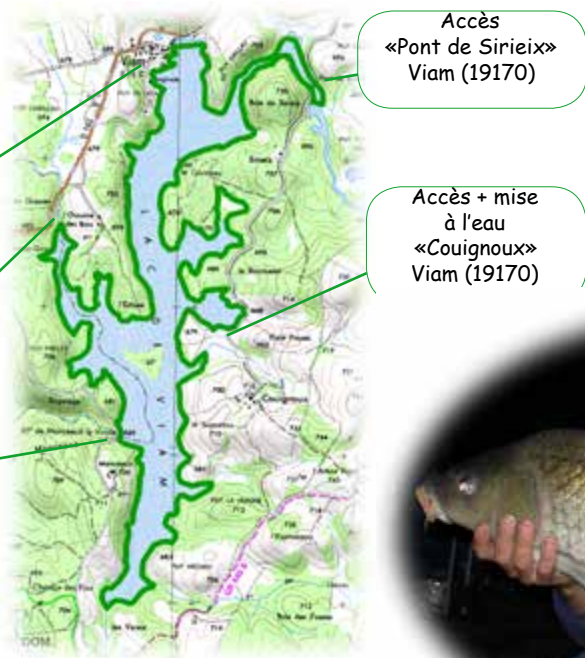
Parcours de Viam (18km)

L'ensemble de la retenue à l'exception de l'île.

Accès + mise à l'eau
«Puy de Veix»
Viam (19170)

Accès
Saint Hilaire les Courbes
(19170) sur la D160

Accès
«Puy Prélet»
Saint Hilaire les Courbes
(19170)



Accès
«Pont de Sirieix»
Viam (19170)

Accès + mise
à l'eau
«Couignoux»
Viam (19170)



Parcours du Gour noir (0.7km)

Rive gauche, sur 700m à l'amont du débarcadère destiné aux canoës-kayaks.

Accès
«Gour noir»
Uzerche (19170)



Parcours du Pouch (0.5km)

Rive droite, exceptées les parties constituées par les 50m à l'amont du barrage EDF de Pouch.

Accès
«Les Placeaux»
Voutezac (19130)



Parcours de Larche (3.5km)

Rivière Vézère (2ème catégorie piscicole), du viaduc SNCF à St Pantaléon de Larche jusqu'au pont de la route départementale 151 à Larche.

Accès
«Rue de la Vézère»
St Pantaléon de Larche
(19600)

Accès
«Vinevialle»
St Pantaléon de Larche (19600)

Accès
«Rue Alexis Jaubert»
St Pantaléon de Larche (19600)



Parcours de Mansac (1.5km)

Rivière Vézère (2ème catégorie piscicole), du pont de la route départementale 39 à un point situé à une distance de 50m à l'amont de la digue de la centrale des Escures, commune de Mansac, rive droite.

Accès
«Le Chauzin»
Mansac (19520)



P E R S O N N E L S & F I L S

CARRIERES
Fournitures, livraisons
Graviers, Sable, Pierres classées,
Tout-venant

TRAVAUX PUBLICS
Terrassement Démolition

St Thomas - 19110 Bort les Orgues

05 55 96 02 59

SAINT-PRYAT
Pays de la Xaintrie

Nombreux coins de pêche en rivières,
ruisseaux, barrages et plans d'eau

Hébergement en chalets toute l'année
à quelques pas du centre bourg

Tous commerces - Restaurants

Mairie de SAINT-PRYAT
Place de l'église - 19220 SAINT-PRYAT
Tél. : 05 55 28 28 77 - Fax : 05 55 28 68 05
Site Internet : www.mairie-saint-pryat.fr

PISCICULTURE
Paul BAUDON S.A.

Production - Commercialisation
Production - Commercialisation

Suivi d'exploitation
Suivi d'exploitation

Vidange de lacs et barrages
Vidange de lacs et barrages

Tous poissons vivants

Fourniture d'alevins, analyses
et suivis de la qualité de l'eau
Pêche annuelle et bi-annuelle

LIVRAISON EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Le Pré Martin - 87160 ST SULPICE LES FEUILLES (A 20 sortie 21)
TEL FIXE : 05 55 76 72 89 - TEL PORTABLE : 06 86 21 06 56 - FAX : 05 55 76 72 89
SITE INTERNET : <http://www.pisciculturedubaudon.fr>
EMAIL : contact@pisciculturedubaudon.fr

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS
ET PARTICULIERS

TERRACOL S.A.

BETON - ARME - OUVRAGES D'ART - TERRASSEMENTS
VIABILITÉ - ASSAINISSEMENT - ADDUCTION D'EAU
CONSTRUCTION DE ROUTES - LOCATION DE MATÉRIEL

20 Ave Lamartine - Argentat
Tél. : 05 55 28 14 60 - Fax : 05 55 28 83 47
francois.terracol@wanadoo.fr

TTP
Terras TP
Travaux Publics et Privés

Bd. du Chambrel tél. : 05 55 27 55 05
19 300 EGLETONS 06 32 49 79 48

courriel : bruce.terras@orange.fr
site : www.terras-tp-goudronnage.fr
siret : 51043330300011

**MAISON DE L'EAU
ET DE LA PÊCHE
DE LA CORRÈZE**

Place de l'église - BP 22 - 19160 Noyers
Tél. : 05 55 28 14 60 - Fax : 05 55 28 83 47
www.maison-de-l-eau-et-de-la-peche.com

PÔLE ANIMATION
Stages de pêche
sensibilisation et
animation aux
milieux aquatiques

PÔLE SCIENTIFIQUE
Diagnostic et gestion
des écosystèmes
aquatiques

Les Escrozes 19100 BRIVE

Tél: 05 55 23 08 08
Fax: 05 55 23 00 30

MALET

La Vedrenne 19250 MEYMAC

Tél: 05 55 95 67 73
Fax: 05 55 94 24 06

TRAVAUX PUBLICS - PARTICULIERS - CARRIERES

TERRASSEMENTS - DEMOLITION - ENROCHEMENT - TRAVAUX DE VOIRIE
ASSAINISSEMENT - REVETEMENTS - CARRIERES - POSTE ENROBES
E-mail: brive@entreprise-malet.fr



1) **Retenue des Bariousses** **Limite amont:** Entre la rive droite et la ligne passant par l'amont de la parcelle 175 section AV 01 **Limite aval:** Aval de la parcelle 35 section AW 01

2) **Le Saillant** **Limite amont:** Amont de la parcelle 584 section C2 **Limite aval:** Amont de la parcelle 178 section AS1

3) **La Couze à Vernesal** Dans la partie constituant la retenue d'eau potable de la ville de Brive, communes de Ste Féréole et Vernesal.

4) **La Corrèze à Tulle** **Limite amont:** Pont des Carmes **Limite aval:** Pont de la barrière (commissariat de Police).

5) **Lac du Causse** **Limite amont:** Pont Romain **Limite aval:** ligne joignant les limites aval des parcelles 1214, section OC, commune de Chasteaux et 298, section AK, commune de Lissac sur Couze.

8) **Retenue de l'Aigle** **Limite amont:** Barrage de l'Aigle et 50 m à l'amont **Limite aval:** Pont de Moulinot

9) **Etang Ferrier** L'ensemble du plan d'eau est interdite à la pêche La Fédération de pêche de Corrèze est gestionnaire du site

10) **Le Doustre** **Limite amont:** Amont de la confluence du ruisseau Prés Madame **Limite aval:** Aval de la confluence du ruisseau de la Bessade

11) **La franche Valeine** **Limite amont:** moulin de Teillo, parcelle 11 section ZE **Limite aval:** confluence des 2 bras, parcelle 11 section ZE

12) **La Franche Valeine** **Limite amont:** Limite amont des parcelles 37 section ZH et 23 section ZX **Limite aval:** Amont du pont de la pierre (route départementale 113)

13) **Retenue du Chastang** **Limite amont:** Barrage de Chastang et 50m à l'amont **Limite aval:** 400 m à l'aval du barrage

14) **Retenue de Feyt** **Limites:** au droit de la parcelle 87 section AH selon la délimitation effectuée par des bouées et des panneaux indicatifs. Et 50m en amont du barrage

15) **Retenue du Sablier** **Limite amont:** Barrage du Sablier et 50m en amont **Limite aval:** 150 m à l'aval du barrage

16) **La Souvigne** **Limite amont:** Pont de la Borie **Limite aval:** confluence Dordogne **La Dordogne** **Limite amont:** Parcelles 304 section AB et 184 section AI **Limite aval:** Parcelles 250 section AI et 73 section AI

17) **La Maronne** **Limite amont:** **Limite amont** des parcelles 100 et 799 section B **Limite aval:** aval des parcelles 49 et 105 section B

18) **Retenue de Hautefage** **Limite amont:** Mur du barrage et 50m à l'amont **Limite aval:** Limites aval des parcelles 256 section D2 et 181 section F1

19) **La Maronne «La Broquerie»** **Limite amont:** Mur de la digue EDF de la Broquerie **Limite aval:** Droit de la confluence avec le ruisseau de la Grafoillade

20) **La Maronne «l'Hôpital»** **Limite amont:** Limite amont des parcelles 149 section AK et 173 section F **Limite aval:** aval des parcelles 154 section AK et 172 section F

21) **La Dordogne «Iles se Saulières»** **Limite amont:** Parcelles 470 et 453 **Limite aval:** Parcelles 210

22) **Rau Foulissard** **Limite amont:** Pont de la RD 12 **Limite aval:** Confluence Dordogne

23) **La Dordogne «Brivezac»** **Limite amont:** Station de pompage de Brivezac **Limite aval:** confluence du ruisseau la Borie (rive gauche)

24) **La Dordogne «Périget»** **Limite amont:** Extrémité de l'île parcelle 64 section AI **Limite aval:** Extrémité aval de l'île parcelle 177 section AI **«Andolie»** **Limite amont:** Extrémité amont de la parcelle 357 section AD **Limite aval:** Extrémité aval de la parcelle 357 section AD

25) **La Dordogne «Beaulieu»** **Limite amont:** 50 m à l'amont de la digue des Aubarèdes **Limite aval:** 50 m à l'aval de la digue des Aubarèdes

26) **La Dordogne «Astailac»** **Limite amont:** 44° 56' 617 Nord et 1° 50' 766 Est **Limite aval:** 44°56' 666 Nord et 1° 50' 477 Est

27) **La Dordogne «Liourdres»** **Limite amont:** Parcelles 76 section ZA et 887 section B3 **Limite aval:** Parcelles 847 et 852 section B3

6) **Retenue de la Triouzoune** **Limite amont:** Extrémité Est de la parcelle 1 section AH **Limite aval:** Extrémité Ouest de la parcelle 4 section AH

7) **Retenue de Marèges** **Limite amont:** Barrage de Marèges (et 50m en amont) **Limite aval:** Pont de Vernéjoux





Sous les lignes,
prudence :
restons à distance.

Les lignes électriques

peuvent être dangereuses si vous,
vos cannes ou vos fils les approchez
de trop près. N'oubliez pas : sous les lignes,
la canne à pêche, c'est à l'horizontale !
Tous les conseils de sécurité sont sur :

www.sousleslignes-prudence.fr



MANUCENTRE
PECHE - CHASSE - VETEMENTS

Distribution
de cartes de pêche
& d'appâts vivants
en magasin

Du choix : Plus de 20 000 articles*

Des prix : Selon vos envies

Notre équipe : Des pêcheurs confirmés à votre écoute

Du savoir faire : Venez dans nos magasins pour vos réparations

Des marques : Plus de 150 marques disponibles

www.manucentre.fr

Vous aimez la pêche? Chez nous c'est une passion !

PUY-DE-DÔME :

Av. Ernest Cristal
63000 Clermont-Ferrand
manucentreclermont@hotmail.fr

CANTAL :

Pl. de la Gare
15002 Aurillac
manucentreaurillac@hotmail.fr

CORREZE :

Av. John Kennedy - RN89
19100 Brive La Gaillarde
manucentre@orange.fr

HAUTE VIENNE :

Village Penicaut, 16, rue de Buxerolle
87000 Limoges
manucentrelimoges@hotmail.fr

SE RESSOURCER

SE DÉTENDRE



DÉCOUVRIR

S'ÉCLATER

GÉNÉRATION PÊCHE



Retrouvez-nous sur
toutes les routes du
Tour de France...

